Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office de planification et de développement du Québec

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office de planification et de développement du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08305-2
ISSN 0708-4536
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c.0-3, a. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1988.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations de l'Office au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,
responsable du Développement régional,

Marc-Yvan Côté

Québec, novembre 1988

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre des Transports,
responsable du Développement régional
700, boulevard Saint-Cyrille Est
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'année financière 1987-1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général
de l'Office de planification et
de développement du Québec,

Jacques Gagnon

Tables des matières

Introduction 9

Chapitre 1 : Présentation de l'Office 13

Loi constitutive et mandats 13

Objectifs généraux 13

Organisation 13

Chapitre 2 : Activités des directions centrales 15

Direction de l'administration 15

Direction de la gestion des programmes 18

Direction de la concertation 20

Direction des études et politiques régionales 26

Secrétariat et communications 27

Direction générale du développement des régions 28

Chapitre 3 : Activités des directions régionales 31

Bas-Saint-Laurent 31

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine 32

Saguenay — Lac-Saint-Jean 33

Québec 34

Mauricie — Bois-Francs 35

Estrie 36

Montréal 37

Laurentides 39

Lanaudière 40

Montérégie 41

Outaouais 41

Abitibi-Témiscamingue 42

Côte-Nord 43

Nord-du-Québec 45

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ 46

Introduction

Les fonctions majeures de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) gravitent autour de trois axes principaux, soit la coordination de l'action gouvernementale en région, la concertation des agents de développement socio-économiques et la planification de politiques gouvernementales régionales. Dans cette perspective, l'OPDQ agit comme interlocuteur gouvernemental dans le développement régional.

Le ministre responsable du développement régional, monsieur Marc-Yvan Côté, de qui relève la responsabilité de l'OPDQ, assure également, sur le plan politique, la présidence du Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR). Toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire et au développement régional des ministères et organismes gouvernementaux sont référées à ce comité du Conseil exécutif. Cette volonté du gouvernement du Québec d'inscrire les actions de l'OPDQ dans un processus décisionnel souple et efficace facilite d'autant l'ajustement des politiques gouvernementales en fonction de projets concrets sur le terrain.

Plan d'action en matière de développement régional

Si l'année 1986-1987 a été marquée par la poursuite et le renforcement du partenariat entre le gouvernement et les régions, l'Office, en 1987-1988, a consacré une partie de ses énergies à la préparation d'un plan d'action gouvernemental en matière de développement régional. Ce plan sera bientôt déposé aux autorités gouvernementales et a déjà fait l'objet d'une consultation auprès des ministères oeuvrant de près dans le développement des régions. Trois raisons principales en justifiaient la réalisation :

- au cours des dernières années, il y a eu une forte poussée des dynamismes locaux et régionaux mais l'action gouvernementale ne s'y est pas toujours associée au même rythme ;
- globalement, les écarts au niveau de l'emploi et des revenus se sont atténués entre les régions ; toutefois, certaines restent économiquement fragiles et ne bénéficient pas des conditions minimales de base leur permettant d'enclencher un développement soutenu ;
- enfin, trois grands défis se posent aux régions : l'accroissement de l'emploi par la capacité de générer des entreprises ; la compétitivité dans un contexte d'ouverture des marchés ; et l'innovation dans un contexte de haute technologie.

Ententes-cadres de développement gouvernement-région

Par ailleurs, c'est en juillet 1986 que le gouvernement du Québec a clairement exprimé son intention de tenir à tous les quatre ans des conférences socio-économiques dans chacune des régions du Québec et de les renforcer par la signature d'ententes-cadres de développement.

L'OPDQ, de qui relève la responsabilité des conférences, veut s'assurer de façon particulière que les conférences mettent davantage l'accent, au cours des prochaines années, sur des axes prioritaires bien identifiés et sur des projets plus significatifs et structurants pour le développement de chacune des régions. A cet effet, un volet spécifique du plan d'action gouvernemental en matière de développement régional sera consacré à cette question.

Concrètement, l'organisation des conférences est sous la responsabilité première des promoteurs régionaux. Ce sont d'abord et avant tout les régions qui, par l'intermédiaire de leurs représentants dans tous les secteurs d'activités, soit les députés, les élus municipaux et les agents de développement socio-économiques, sont responsables de la préparation des conférences. De même, tous les ministères et organismes du Gouvernement unissent leurs efforts pour répondre le plus adéquatement possible aux priorités identifiées lors de ces conférences.

Les conférences socio-économiques régionales servent également d'assises à la création d'un organisme régional permanent de concertation et de développement dans chaque région administrative. L'OPDQ accorde à chacun de ces organismes un budget annuel de fonctionnement. Ce budget est majoré l'année de la tenue d'une conférence. Ces organismes sont regroupés au sein d'une association provinciale appelée « Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD) ».

L'OPDQ, de par son rôle de coordination de l'action gouvernementale en région, s'associe alors avec les promoteurs désignés pour discuter de leurs projets. Cette démarche, d'une durée de 10 à 15 mois, atteint son point culminant avec la signature d'une entente-cadre de développement d'une durée d'au moins quatre ans avec chacune des régions. Et, dans le but de stimuler de façon permanente ce partenariat, les promoteurs se réunissent à la mi-période de l'entente pour faire le point avec le ministre responsable du Développement régional.

Donc, les ententes-cadres de développement avec chacune des régions du Québec contribuent essentiellement à susciter des projets générateurs d'emplois et à inciter l'ensemble des promoteurs, tant publics que privés, à investir dans le développement de leur région. Dans ce cadre précis, l'OPDQ négocie actuellement avec le gouvernement fédéral une entente Canada-Québec sur le développement économique des régions dans le but de bonifier ce nouvel esprit d'entreprise avec les régions du Québec.

Nouvelle carte des régions administratives

Les interventions gouvernementales en matière de développement régional répondent également à des ensembles territoriaux très précis. En effet, en décembre 1987, le ministre responsable du Développement régional, annonçait officiellement les nouvelles limites des régions administratives. Un décret avait été approuvé en ce sens par le Conseil des ministres reconnaissant, en tout, seize régions administratives distinctes qui correspondent davantage aux réalités économiques, sociales et culturelles du Québec d'aujourd'hui.

Concrètement, les régions administratives constituent la pierre d'assise du développement régional. C'est sur cette base territoriale que le gouvernement entend articuler l'essentiel de ses interventions. Trois axes principaux seront privilégiés, soit le soutien à l'entrepreneurship local et régional, la mise en place de conditions favorables à un développement technologique régional et la collaboration entre le gouvernement et les régions dans le cadre d'ententes de développement régional.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil des ministres a décidé à cet égard :

- que les nouvelles régions administratives doivent servir d'assises à la concertation entre le gouvernement et les différents intervenants régionaux (ex : ententes-cadres de développement entre le gouvernement et chacune des régions du Québec) ;
- que les régions administratives respectent les limites des territoires des municipalités régionales de comté (MRC) ;
- que tous les ministères et organismes produisent leurs statistiques sur la base des nouvelles régions administratives ;
- que tous les ministères et organismes respectent l'unité territoriale de chacune des régions administratives lorsqu'ils dispensent des services sur une base régionale (planification des actions des ministères et organismes gouvernementaux).

Les régions administratives offrent également toute la souplesse nécessaire pour la constitution de blocs régionaux à structure économique et sociale comparable. Il sera ainsi possible pour le gouvernement du Québec d'ajuster certains programmes d'intervention des ministères selon les caractéristiques propres à chaque bloc. Le gouvernement pourra alors maximiser les retombées de l'action gouvernementale dans et pour les régions.

Enfin, au cours de l'année 1988-1989, une carte des régions administratives sera publiée. En plus de présenter les nouvelles limites des régions, elle contiendra l'appellation et la numérotation définitive des régions.

Connaissance des régions et rétroinformation

L'OPDQ, de par son mandat, offre un soutien technique aux agents de développement socio-économique, notamment par la publication de bilans socio-économiques régionaux, de profils des régions du Québec, d'études de faisabilité et du contenu des ententes-cadres de développement. Ainsi, l'Office participe de manière très active à l'intensification des connaissances régionales souvent en collaboration avec les autres ministères.

En plus du contenu déjà publié des ententes-cadres de développement de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie, trois documents de l'Office sont actuellement à l'étape d'édition dans sa collection « Dossiers de développement régional ». Le premier de ces dossiers présentera un profil statistique des régions du Québec ; le second traitera du développement rural des régions du Québec ; enfin, un dernier portera sur les milieux à économie simple au Québec.

Colloque sur le financement du développement régional

D'autres moyens sont mis également de l'avant pour stimuler le partenariat gouvernement-régions. Pour la première fois au Québec, l'OPDQ a entrepris la tenue de colloques annuels d'envergure provinciale sur les grandes préoccupations en matière de développement régional. Le premier de ces colloques, réunissant quelque 300 participants des secteurs privés et publics, et portant essentiellement sur le financement du développement régional, s'est tenu à l'Université du Québec a Rimouski en octobre 1987. Ce colloque a permis, à titre d'exemple, de mettre clairement en évidence la difficulté de trouver du capital de risque lors du démarrage ou du pré-démarrage d'entreprises pour des projets requérant des sommes inférieures à 100 000 $.

De tels colloques permettent à l'OPDQ d'ajuster constamment ses programmes d'aide financière afin qu'ils correspondent davantage aux réalités vécues dans chacune des régions du Québec.

Bilan en bref des Conférences socio-économiques régionales

- En 1987-1988, deux sommets socio-économiques ont été tenus dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (9,10,11 avril 1987) et de la Montérégie (29 et 30 mai 1987). Lors de ces sommets, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu se sont engagés dans la réalisation de projets de développement pour une somme de 350,2 M $. A la suite de ces événements, des ententes-cadres de développement ont été signées par le gouvernement avec chacune des régions.
- Deux conférences biennales, l'une en Estrie (24 avril 1987) et l'autre au Saguenay—Lac-Saint-Jean (23 octobre 1987), ont suscité des engagements financiers pour un peu plus de 20 M $. Les biennales offrent l'opportunité de faire le point sur l'état d'avancement des projets issus des ententes-cadres de développement et d'apporter au besoin les ajustements que requiert leur réalisation.
- Enfin, l'OPDQ a amorcé la préparation de 7 événements majeurs qui doivent se réaliser au cours de l'année 1988-1989 : les conférences régionales de la Côte-Nord, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie—Bois-Francs et de la région Sud de Québec ainsi que les conférences biennales des régions des Laurentides et de l'Outaouais.

En conclusion, l'OPDQ met donc tout en oeuvre pour appuyer les initiatives nouvelles et cherche à orienter le développement socio-économique du Québec en fonction des attentes des Québécois, et cela, à l'aide de moyens contrôlés par eux, pour concrétiser des projets qu'ils ont eux-mêmes conçus. En tant que partenaire important dans le développement des régions, l'OPDQ, par ses directions régionales, est au coeur de l'action et agit en relations d'affaires et de partenariat avec les régions du Québec.

NOTE : Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Chapitre 1 : Présentation de l'Office

Loi constitutive et mandats

L'Office de planification et de développement du Québec existe sous sa forme actuelle depuis 1969. Il a succédé à l'Office de planification du Québec, créé en 1968, et au Conseil d'orientation économique (1961-1968).

À sa création, l'OPDQ a reçu des mandats généraux contenus dans la Loi de l'Office (L.R.Q.c. O-3) et qui peuvent se résumer comme suit :

- préparer pour le compte du gouvernement des plans, des programmes et des projets d'aménagement du territoire et de développement socio-économique qui tiennent compte des particularités régionales et qui permettent une meilleure utilisation des ressources économiques et sociales ;
- donner des avis au gouvernement sur les politiques et les programmes élaborés par les ministères, en vue d'en favoriser l'harmonisation ;
- coordonner les recherches, études, enquêtes et inventaires qui sont faits par d'autres ministères et organismes du gouvernement et agir comme agent de liaison entre ces mêmes organismes lorsque la mise en oeuvre d'un projet intéresse plusieurs d'entre eux ;
- administrer les fonds qui lui sont confiés en vue d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus dans sa loi et d'en disposer de la façon indiquée par le Conseil des ministres.

En plus de ces fonctions et pouvoirs, l'Office se voit confier les responsabilités suivantes :

- assurer la coordination et la responsabilité gouvernementale, ainsi que le suivi des conférences socio-économiques régionales ;
- administrer le Fonds de développement régional (FDR) pour financer des projets de développement régional issus du milieu ;
- administrer le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) et présider le comité directeur interministériel de ce programme ;
- assurer un rôle-conseil auprès du ministre responsable du Développement régional dans l'élaboration de politiques de développement régional.

Objectifs généraux

Depuis quelques années, le rôle de l'OPDQ est principalement consacré au développement des régions.

En fait, et répondant en cela à la volonté exprimée par le gouvernement du Québec, le développement des régions repose sur une responsabilité partagée entre les députés, les élus municipaux et les agents de développement socio-économique dans chacune des régions d'une part, et le gouvernement du Québec d'autre part. Dans ce contexte, par le biais de ses directions régionales, l'OPDQ agit principalement comme interlocuteur gouvernemental dans la coordination des priorités de développement régional.

S'appuyant sur les demandes maintes fois exprimées par les divers intervenants en matière de développement, l'OPDQ vise surtout à :

- respecter et valoriser les particularités régionales ;
- renforcer le dynamisme des institutions régionales et locales ;
- assurer une présence plus dynamique des ministères et organismes gouvernementaux dans et pour les régions ;
- établir une concertation permanente entre le gouvernement et les régions.

Les actions de l'OPDQ sont donc orientées en fonction de ces objectifs et il dispose, à cette fin, de deux programmes d'aide financière : le Fonds de développement régional (FDR) et le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). La gestion régionalisée des programmes de l'Office fait appel à une coordination constante des ministères et organismes gouvernementaux dans chacune des régions, ce qui assure une vision d'ensemble de la dynamique du développement régional.

Organisation

L'Office est sous la responsabilité de monsieur Marc-Yvan Côté, ministre des Transports, responsable du Développement régional. Pour mener à bien ses mandats en matière de développement régional, l'OPDQ a procédé à des changements majeurs au sein de son organisation. C'est ainsi qu'il est maintenant doté d'une structure plus légère à Québec et a augmenté sensiblement ses effectifs dans ses bureaux régionaux.

Organigramme

Au cours de l'année 1986-1987, l'Office a modifié son Plan d'organisation administrative supérieure (POAS) et, après consultation auprès du Secrétariat du Conseil du trésor à l'automne de 1986, en a approuvé le contenu en février 1987.

L'Office se compose maintenant, en plus de sa présidence, de deux Directions générales du développement (Est et Ouest), d'un Secrétariat assumant également la responsabilité des communications, d'une Direction de l'administration responsable des ressources humaines, financières et matérielles, d'une Direction des études et politiques régionales et enfin d'une Direction de la gestion des programmes.

De plus, en juillet 1987, avec la décision du Conseil des ministres d'intégrer les effectifs du Secrétariat des conférences socio-économiques à l'OPDQ, l'Office ajoutait à sa structure d'organisation une Direction de la concertation.

Le Plan d'organisation administrative supérieure se complète avec le rattachement de neuf directions régionales à la Direction générale du développement de l'Est et de sept directions régionales à celle de l'Ouest, dont les Directions régionales de Laval et de Québec-Sud qui seront mises en place au cours du prochain exercice financier. Le schéma de l'organisation a été placé en pages centrales pour une meilleure compréhension de ses liens organisationnels.

Rôle de soutien

Le rôle de l'OPDQ vise maintenant à coordonner et à appuyer les initiatives des régions. En effet, l'Office définit ses orientations à partir du vécu quotidien des divers intervenants en région. Il établit donc des contacts permanents avec les agents et les organismes socio-économiques oeuvrant dans les régions du Québec.

De plus en plus, les agents de développement assument de nouvelles responsabilités dans tous les secteurs d'activités. En effet, les intervenants régionaux cherchent des solutions durables aux problèmes du chômage et exigent d'être eux-mêmes les promoteurs de leur développement. L'organisation de sommets ou de tables de concertation un peu partout sur le territoire québécois démontre d'ailleurs une volonté claire des régions de prendre en main leur propre développement.

La solidarité manifestée par l'ensemble des intervenants dans la préparation de ces sommets, les axes de développement dégagés et l'établissement d'un ordre de priorité commun de développement, sont autant d'éléments d'une véritable action concertée.

Chapitre 2 : Activités des directions centrales

Direction de l'administration

La Direction de l'administration fournit à l'Office des services conseils et de soutien technique sur le plan administratif dans les domaines des ressources humaines, matérielles, informatiques et financières. Elle élabore également les règles et les pratiques administratives. Cette direction comprenait en 1987-1988, le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles et informatiques et le Service des ressources financières.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines :

- voit au recrutement des ressources humaines compétentes ;
- établit la classification de chaque employé selon les tâches accomplies ;
- conseille et assiste les gestionnaires dans le recrutement et la gestion courante des effectifs ;
- informe les employés sur leur cheminement de carrière et leur fournit en conséquence le soutien nécessaire en vertu des réglementations ;
- propose aux employés un plan de formation utile à leur carrière et en accord avec les objectifs de l'OPDQ ;
- réalise des activités de formation conformément aux orientations gouvernementales et ministérielles de développement des ressources humaines ;
- répond aux demandes individuelles de formation des employés lorsque ceux-ci s'inscrivent en vue d'augmenter leur compétence dans l'accomplissement de leurs tâches ou d'acquérir des connaissances, afin de répondre aux exigences actuelles et futures inhérentes à l'emploi ou, dans le cadre d'un cheminement de carrière ;
- offre un service d'aide, de référence et de suivi aux employés aux prises avec un problème d'ordre personnel affectant leur rendement au travail ;
- réalise des activités de sensibilisation et de formation en vue d'augmenter la représentation des membres de groupes visés par les politiques d'égalité en emploi ;
- vise l'augmentation du nombre de femmes dans les catégories d'emploi où elles sont sous-représentées en offrant des programmes de libération pour études avec traitement et un programme de relève féminine de gestion ;
- organise annuellement une journée d'information destinée à l'ensemble du personnel féminin ;
- collabore avec les organismes centraux et les autres ministères sur des questions touchant la gestion des ressources humaines.

Effectifs

À la fin de l'année budgétaire 1987-1988, les effectifs permanents autorisés de l'Office étaient de 138 postes, répartis dans les régions du Québec de la façon suivante :

	Hors cadre	Cadres	Agents de maîtrise	Professionnels	Fonctionnaires
Québec : siège social	1	12	2	19	26
Bas-Saint-Laurent	—	1	—	2	2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	—	1	—	2	1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	1	—	3	1
Québec	—	1	—	7	1
Mauricie — Bois-Francs	—	1	—	3	1
Estrie	—	1	—	3	1
Montréal	—	2	—	6	4
Lanaudière	—	1	—	2	—
Laurentides	—	1	—	3	1
Montérégie	—	1	—	3	2
Outaouais	—	1	—	3	1
Abitibi-Témiscamingue	—	1	—	2	2
Côte-Nord	—	1	—	4	1
Nord-du-Québec	—	1	—	1	1
Total	**1**	**27**	**2**	**63**	**45**

L'Office a également eu recours aux services de 84 employés occasionnels à temps plein ou à temps partiel, notamment pour réaliser le Programme expérimental de création d'emplois communautaires et pour effectuer des études ou des mandats spécifiques. La répartition des effectifs occasionnels s'établit comme suit :

	Professionnels	Fonctionnaires
Québec : siège social	6	13
Bas-Saint-Laurent	2	—
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	2	2
Saguenay — Lac-Saint-Jean	2	1
Québec	6	2
Mauricie — Bois-Francs	3	1
Estrie	3	1
Montréal	5	5
Lanaudière	2	2
Laurentides	2	2
Montérégie	4	2
Outaouais	2	1
Abitibi-Témiscamingue	2	2
Côte-Nord	3	5
Nord-du-Québec	—	1
Total	**44**	**40**

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Afin de mettre en oeuvre la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, le Président-directeur-général, par délégation du ministre, a la responsabilité de prendre les mesures pour assurer l'exécution des dispositions de la Loi et de désigner les aires où il est interdit de fumer. À cet égard, les employés de l'Office ont été sensibilisés aux objectifs de la Loi et une politique a été élaborée pour consultation.

À cette fin, il est désormais interdit de fumer dans :

— les salles de réunion, d'entrevue ou de travail ;

— les comptoirs destinés à des prestations de services où des personnes se présentent ;

— les centres de documentation ;

— les ascenseurs ;

— les escaliers et les corridors ;

— le magasin de fournitures de bureau ;

— les salles de toilettes.

Les lieux protégés ont été désignés au moyen d'une affiche placée bien en vue et que nul ne peut enlever ou détériorer. De plus, à compter du 1er avril 1989, l'interdiction de fumer s'étendra à chacun des postes individuels de travail.

Service des ressources matérielles et informatiques

Le Service des ressources matérielles et informatiques a la responsabilité de fournir à l'ensemble des unités administratives de l'Office les biens et services nécessaires à l'exécution de leurs mandats.

Ce service se divise en quatre sections, soit :

— les services auxiliaires qui assurent les activités de messagerie, d'approvisionnement et d'aménagement ;

— la cartographie qui effectue divers travaux reliés à la réalisation d'études diverses ;

— la documentation qui assure la gestion des documents conformément à la réglementation existante, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur les archives ;

— l'informatique qui assure l'implantation et le soutien technique de la bureautique.

Au cours du dernier exercice, les activités de ce service ont principalement été axées sur l'introduction de nouvelles technologies et sur le développement d'applications bureautiques et informatiques.

Service des ressources financières

Le Service des ressources financières assure le soutien requis pour l'ensemble des unités administratives de l'Office en matière de gestion financière et assiste les gestionnaires dans l'utilisation des crédits votés par l'Assemblée nationale. À ce titre, il :

— voit à la planification et à la coordination des activités relatives à l'élaboration et à la répartition du budget de l'Office et réalise des études et analyses concernant la situation budgétaire et les prévisions financières de l'organisme ; il met sur pied les systèmes comptables en conformité avec les règlements et normes de gestion financière en vigueur ;

— doit s'assurer de la conformité des engagements de crédits de l'Office aux lois et règlements qui leur sont applicables ; il assure aussi la production de rapports comptables, financiers et de gestion, et voit à leur diffusion ;

— assure la conception, l'élaboration et le respect des procédures en regard des systèmes de contrôle et de comptabilisation relativement aux engagements, paiements, revenus et recettes de l'Office ; il

propose un plan de gestion financière et en supervise l'application, le suivi et la mise à jour ; il fournit également, selon la demande, l'assistance technique en matière de comptabilité, de budget et de finance à certains organismes subventionnés. Dans le cadre de l'application d'un nouveau Plan de gestion financière, le Service a procédé en 1987-1988, à la décentralisation du système de gestion budgétaire et comptable du gouvernement (SYGBEC). À cet effet, des sessions de formation du personnel et d'implantation du système SYGBEC ont eu lieu dans les différentes régions administratives du Québec, de concert avec la Direction de la comptabilité et du Réseau d'exploitation du système SYGBEC. Actuellement, toutes les unités régionales de l'Office ont un accès direct au système informatisé SYGBEC.

Le Service des ressources financières assume également la coordination et l'administration des fonds du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). Il assure aussi l'administration des onze comptes de banque en fiducie dans toutes les régions du Québec.

Le budget

En 1987-1988, le budget de l'Office de planification et de développement du Québec était de 57,4 M $ (voir le tableau de la répartition du budget).

Direction de la gestion des programmes

L'OPDQ administre trois programmes d'intervention régionale soit :

— Le Fonds de développement régional (FDR)

— Le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

— Le Programme d'aide à la consultation.

La Direction de la gestion des programmes a comme mandat de planifier et coordonner la préparation de la programmation budgétaire, d'établir les mécanismes de gestion des programmes, de superviser l'autorisation des demandes d'affectation des crédits, d'élaborer les directives administratives concernant la gestion des projets et de mettre au point les programmes d'assistance financière afin de répondre aux objectifs de l'organisme. La Direction assiste le

Répartition du budget de l'OPDQ par programme et élément en milliers de dollars

	1987-1988	1986-1987
Programme 01	$	$
Aménagement et développement régional, consultation et administration de l'OPDQ.		
Ce programme vise à définir des politiques gouvernementales en matière de développement régional. Il vise également à coordonner et diriger les ressources essentielles à la gestion des programmes de l'OPDQ, tout en y associant les organismes consultatifs.		
Élément 1 — Direction et soutien administratif	8 252,5	7 297,1
Élément 2 — Aide à la consultation	4 234,8	3 646,7
Total	**12 487,3**	**10 943,8**
Programme 02		
Coordination du développement régional et interventions de développement régional.		
Ce programme vise à favoriser la concertation interministérielle et celle de divers agents économiques en vue de réaliser des interventions prioritaires de développement régional. Il vise également à favoriser la réalisation de projets générateurs d'emplois.		
Élément 1 — Fonds de développement régional	23 809,0[1]	23 559,0
Élément 2 — Provisions pour augmenter tout crédit	100,0	100,0
Élément 3 — Création d'emplois communautaires	21 009,1	22 500,0
Total	**44 918,1**	**46 159,0**
Total des programmes 01 et 02	**57 405,4**	**57 102,8**

(1) Incluant 1,0 M $ du fonds de suppléance CT 164910

Incluant 0,6 M $ provenant du ministère de l'Environnement CT 167006

Président de l'OPDQ en vue d'harmoniser la mise en application des différents programmes et de conseiller les différents agents chargés de répondre à la clientèle régionale qui bénéficie des subventions de l'OPDQ. Enfin, la Direction prépare des analyses concernant les prévisions d'engagement financier.

Dans le cadre de l'application du nouveau plan d'organisation, la Direction a reçu le mandat de réviser le manuel de gestion du FDR afin de déconcentrer l'administration de ce programme.

Le Fonds de développement régional (FDR)

Dans la perspective de développement des potentiels régionaux, ce programme accorde des subventions pour la réalisation de projets. Les organismes publics tels que les municipalités, les municipalités régionales de comté et les corporations mandataires des municipalités sont admissibles à ce programme. Il s'adresse également aux organismes sans but lucratif qui présentent des projets axés sur le développement des potentiels régionaux et qui présentent une preuve suffisante d'autofinancement de leurs opérations. La contribution financière de l'OPDQ est variable et tient compte de la capacité financière de l'organisme promoteur. Les bureaux régionaux de l'OPDQ sont mandatés pour répondre à la clientèle visée par ce programme et lui fournir l'information nécessaire à la préparation des projets. Le FDR est aussi associé à la réalisation de plusieurs projets découlant des décisions prises lors de la tenue des sommets socio-économiques régionaux et qui sont inscrits dans l'entente-cadre de développement.

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, ce programme a financé des projets pour une somme de 23,9 M $.

Fonds de développement régional
Budget affecté en 1987-1988

Régions	Budget affecté
Bas-Saint-Laurent	1 380 438 $
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	2 105 077 $
Saguenay — Lac-Saint-Jean	1 685 350 $
Québec	3 416 374 $
Mauricie — Bois-Francs	1 410 656 $
Estrie	2 295 748 $
Montréal	1 750 625 $
Laurentides	709 491 $

Fonds de développement régional
Budget affecté en 1987-1988 (suite)

Régions	Budget affecté
Montérégie	2 951 879 $
Lanaudière	684 408 $
Outaouais	873 772 $
Abitibi-Témiscamingue	2 606 468 $
Côte-Nord	723 600 $
Nord-du-Québec	234 712 $
Non régionalisé	1 160 050 $
TOTAL :	**23 988 648 $**

Le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Administré par l'OPDQ, le Programme expérimental de création d'emplois communautaires est sous la responsabilité du ministre responsable du développement régional.

Le PECEC s'adresse aux promoteurs, dirigeants d'entreprises, groupes ou citoyens désireux d'investir dans la création ou l'expansion d'entreprises qui :

— créent des emplois permanents ;

— présentent de bonnes possibilités d'autofinancement après deux ans ;

— touchent des secteurs d'activités non saturés sur le marché.

Par ailleurs, le PECEC accorde une aide financière dans la mesure où les promoteurs ont préalablement épuisé les autres sources de financement traditionnel, tant privées que publiques.

Les demandes de subventions inférieures à 75 000 $ sont approuvées par un comité interministériel régional présidé par le directeur régional de l'OPDQ. Par ailleurs, l'autorisation des demandes de subventions de 75 000 $ et plus relève d'un Comité interministériel central (comité directeur) présidé par le Président-directeur général de l'OPDQ.

Au cours de l'année financière 1987-1988, le PECEC a contribué à la création de 3 162 emplois permanents par sa participation à 345 projets d'investissements. Il a octroyé 17,5 M $ en subventions associées à des investissements totalisant près de 118 M $, contribuant ainsi à 14,7 % du financement des projets (voir tableau page suivante).

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)
Sommaire des sources de financement par région
(1er avril 1987 au 31 mars 1988)

Région administrative	Nombre de projets	Emplois permanents prévus	Subventions PECEC approuvées $	Contr. financières fédérales $	Contr. financières provinciales SDI et autres $	Mise de fonds des promoteurs $	Institutions prêteuses et autres $	Investissement total $	Financement PECEC %
01 - Est-du-Québec	20	106	609 730	201 500	21 100	1 263 764	2 022 260	4 118 354	14,8
02 - Saguenay — Lac-Saint-Jean	20	114	556 400	684 584	519 700	1 833 170	3 778 120	7 371 974	7,5
03 - Québec	45	416	2 462 350	1 576 235	432 200	4 820 200	8 152 701	17 443 686	14,1
04 - Mauricie — Bois-Francs	34	282	1 568 808	1 408 620	77 650	1 842 025	5 412 137	10 309 240	15,2
05 - Estrie	30	246	1 636 908	1 663 613	270 000	2 321 212	4 781 027	10 672 760	15,3
06a - Montréal	60	814	3 881 280	227 800	202 670	4 207 461	13 853 470	22 372 681	17,3
06b - Laurentides-Lanaudière	46	521	2 229 675	1 364 000	284 750	3 510 775	10 303 760	17 692 960	12,6
06c - Montérégie	21	205	1 069 200	434 710	285 000	1 962 640	3 404 949	7 156 499	14,9
07 - Outaouais	6	61	503 450	12 000		958 035	1 512 555	2 986 040	16,8
08 - Abitibi — Témiscamingue	21	158	846 000	601 660	22 000	1 075 550	3 233 570	5 778 780	14,6
09 - Côte-Nord	35	203	1 789 200	436 250	122 500	2 228 890	5 634 973	10 211 813	17,5
10 - Nord-du-Québec	7	36	300 000	682 900		319 950	523 500	1 826 350	16,4
Total	**345**	**3 162**	**17 453 001**	**9 293 872**	**2 237 570**	**26 343 672**	**62 613 022**	**117 941 137**	**14,7**

Direction de la concertation

La Direction de la concertation a pour mandat général d'apporter un soutien technique et administratif à l'Office en matière de concertation régionale.

Les mandats de la Direction consistent à :

— identifier les conditions devant favoriser une meilleure concertation en région et entre les différentes régions et le gouvernement du Québec, en vue de maximiser les effets des politiques de développement régional ;

— apporter un soutien général à la préparation et à la tenue des conférences socio-économiques régionales, y compris les conférences biennales ; fournir, entre autres, l'expertise technique nécessaire à la formation des comités d'orientation, à l'élaboration des documents de réflexion, à la planification du déroulement des délibérations, aux communications et à l'organisation logistique ;

— assurer la coordination interministérielle nécessaire à la préparation et au suivi des engagements gouvernementaux ;

— mettre à contribution les autres directions de l'Office et les organismes régionaux de concertation et de développement afin d'assurer le suivi des conférences socio-économiques et la réalisation des ententes-cadres de développement ;

— négocier les règles qui régissent les relations entre l'Office et l'ensemble des organismes régionaux de concertation et de développement ; préparer, pour le compte des directions régionales, les protocoles d'entente entre l'Office et ces organismes et assurer leur financement ;

— assurer le secrétariat de la table de travail OPDQ — AQORCD ;

— réaliser toute autre activité de concertation confiée par le gouvernement du Québec à l'Office.

Les éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale

Les principaux éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale sont contenus dans la décision du Conseil des ministres portant sur les conférences socio-économiques régionales.

Ces éléments sont :

— la généralisation et le caractère de permanence des conférences socio-économiques régionales: une conférence a lieu dans chacune des régions du Québec tous les quatre ans et une biennale est tenue entre chaque conférence. Cela signifie donc que sept ou huit activités de concertation sont généralement réalisées chaque année ;

- la signature d'une entente-cadre de développement entre le gouvernement et la région au terme de chaque conférence et la tenue d'une biennale pour faire le point sur l'entente ;
- une participation accrue des députés et des élus municipaux, conformément aux exigences de la décision ministérielle. Les députés sont donc maintenant associés à toutes les phases de la conférence, aux délibérations du sommet et au suivi des engagements retenus. De plus, un représentant de l'Opposition officielle participe aux travaux de préparation de la conférence et aux délibérations du sommet. Enfin, des efforts ont été faits afin que les élus municipaux soient davantage représentés et qu'il y ait un meilleur équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural ;
- l'établissement d'un partenariat gouvernement-région : une nouvelle structure de concertation régionale dans chacune des régions du Québec est étroitement associée à toutes les étapes de la démarche de concertation. La décision gouvernementale établit de plus les critères de financement de ce nouvel organisme régional de concertation et de développement.

La responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales

Le Comité ministériel permanent de l'Aménagement et du Développement régional (COMPADR), présidé par le ministre responsable du Développement régional, assume la responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales. Pour les fins de ce mandat, en plus du ministre de l'Industrie et du Commerce, le COMPADR s'adjoint la participation des ministres plus directement concernés par la problématique d'une région.

Par ailleurs, la responsabilité ministérielle de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la signature des ententes-cadres de développement avec les régions et de la tenue des biennales a été confiée au ministre responsable du Développement régional.

Le ministre responsable de la région, quant à lui, est chargé de la coordination des activités de la députation régionale et des relations avec le gouvernement. Il assume de plus la responsabilité du suivi de l'entente-cadre de développement pour le compte du gouvernement.

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales a été confiée à l'OPDQ, à savoir entre autres :

- le soutien technique à l'organisation des conférences ;
- la responsabilité administrative de la préparation des engagements gouvernementaux, de la signature des ententes-cadres de développement et de la tenue des biennales ;
- la responsabilité de la mise en place et du soutien financier des organismes régionaux de concertation et de développement ;
- l'évaluation des résultats obtenus ;
- la coordination administrative du suivi des engagements gouvernementaux, la mise à jour et l'évaluation des projets de développement.

Les organismes régionaux de concertation et de développement

En plus d'assumer au plan administratif les responsabilités qui lui sont confiées par le ministre responsable du Développement régional en rapport avec la réalisation des conférences socio-économiques régionales et la signature des ententes-cadres, l'Office a pour mandat de soutenir l'action des organismes régionaux de concertation et de développement oeuvrant dans l'ensemble des régions du Québec. Ces organismes regroupent les principaux intervenants régionaux provenant de divers secteurs d'activités (municipalités, commissions scolaires, associations patronales et syndicales, entreprises, organismes de développement,etc.).

Les relations entre ces organismes et l'Office sont régies par des protocoles d'entente d'une durée de trois ans. L'OPDQ a donc procédé, en 1987-1988, à la signature de ces protocoles d'entente avec l'ensemble des nouveaux organismes régionaux de concertation et de développement.

L'Office accorde à chacun une aide financière de 250 000 $, indexable annuellement, ainsi qu'une subvention supplémentaire de 100 000 $ l'année de la tenue d'un sommet. De plus, le protocole intervenu entre l'Office et chaque organisme régional de concertation prévoit qu'une subvention additionnelle pourra être accordée afin de mettre au point des projets reliés au processus de concertation.

Avec la signature des nouveaux protocoles d'entente, les organismes régionaux de concertation et de développement sont entre autres amenés à :

— assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences socio-économiques régionales et des biennales ; à cet égard, dans le cadre d'un programme quadriennal, proposer avec les partenaires du milieu des axes de développement et négocier avec le gouvernement les projets qui seront retenus à chacune des ententes-cadres de développement ;

— promouvoir les aspirations régionales, défendre les intérêts des régions et agir comme organismes de soutien dans la mise en oeuvre de projets innovateurs ; à cette fin, produire des avis, réaliser des études, faire des représentations sur des dossiers à caractère ponctuel, organiser des colloques ou toute autre forme de concertation et d'animation du milieu.

Le tableau suivant présente les subventions reçues en 1987-1988 par les organismes de concertation et de développement.

Les principales activités en 1987-1988

En 1987-1988, deux sommets socio-économiques ont été tenus dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (9,10,11 avril 1987) et de la Montérégie (29 et 30 mai 1987). Lors de ces sommets, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu se sont engagés dans la réalisation de projets de développement pour une somme de 350,2 M $. À la suite de ces événements, des ententes-cadres de développement ont été signées par le gouvernement avec chacune des régions concernées.

Deux conférences biennales ont été réalisées, l'une en Estrie (24 avril 1987) et l'autre au Saguenay–Lac-Saint-Jean (23 octobre 1987).

Les conférences socio-économiques

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Lors du Sommet socio-économique régional, les participants ont retenu une soixantaine de projets dans

Répartition des subventions de fonctionnement et des subventions pour l'organisation des conférences socio-économiques versées par l'OPDQ aux organismes régionaux de concertation et de développement

Organisme régional de concertation	Subventions de fonctionnement	Conférence	Mise au point de projets
Gaspésie —Îles-de-la-Madeleine	200 000*	100 000	
Bas-Saint-Laurent	250 000	100 000	
Saguenay — Lac-Saint-Jean	400 000**		
Québec	250 000		
Mauricie — Bois-Francs — Drummond	250 000		
Estrie	400 000**		
Laurentides	250 000		
Montérégie	216 400		75 000
Lanaudière	400 000**		
Outaouais	250 000		
Abitibi-Témiscamingue	250 000		75 000
Côte-Nord	250 000	100 000	
Nord-du-Québec	250 000		
AQORCD***	100 000		
Total	**3 716 400**	**300 000**	**150 000**

* L'organisme a démarré ses activités au mois de juin 1987.

** Dans cette région, le nouveau protocole n'entrera en vigueur qu'en avril 1988. Une somme de 100 000 $ a été réservée pour l'organisation de la prochaine conférence socio-économique.

*** AQORCD : association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement

les secteurs suivants: activités économiques, industrielles et commerciales, agro-alimentaire, culture, environnement, loisirs et tourisme, forêt, transport, mines, éducation, santé et services sociaux.

La concertation s'est traduite par des engagements financiers de l'ordre de 187,2 M $ dont le tiers environ, soit 48,1 M $, est assumé par les promoteurs du milieu. L'entente-cadre de développement a été signée le 21 novembre 1987.

Région de la Montérégie

La Conférence socio-économique de la Montérégie a permis de dégager les priorités de développement de la région dans chacun des secteurs d'activité suivants: agro-alimentaire, commerce et PME, culture, éducation, jeunes et création d'emplois, environnement, loisirs, santé et services sociaux, tourisme et transports.

Le montant des engagements financiers retenus lors du Sommet s'élève à 163,0 M $ et se répartit comme suit :

Gouvernement du Québec :	93,8 M $
Milieu régional :	69,2 M $

Ces sommes serviront à financer une quarantaine de projets acceptés lors du Sommet régional. L'entente-cadre de développement a été signée le 17 février 1988.

Les conférences biennales

Les conférences biennales ont été l'occasion de faire le point sur les projets issus des sommets socio-économiques de 1984 au Saguenay — Lac-Saint-Jean et de 1985 en Estrie. Elles ont permis d'apporter les ajustements qui s'imposent aux actions en attente de réalisation dans chacune de ces régions et d'introduire de nouveaux projets s'inscrivant dans la logique des orientations retenues lors des sommets et dans le prolongement des projets négociés.

Lors de ces événements, les partenaires de la région ont arrêté les orientations de développement régional à privilégier au cours des prochaines années, utilisant alors la biennale comme une étape transitoire pour la planification de la conférence socio-économique régionale qui se tiendra dans chacune de ces deux régions en 1989.

Estrie

Première région à réaliser une conférence biennale, l'Estrie a profité de l'occasion pour faire évoluer deux dossiers majeurs : le tourisme et le développement technologique.

Plus de 40 projets ont été discutés et ont fait l'objet d'engagements totalisant 9,5 M $. De ce montant, une somme de 5 M $ sera consacrée au développement touristique.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

Dans cette région, une quarantaine de projets conformes aux orientations de développement et découlant des engagements pris lors du Sommet de 1984 ont été négociés.

Le total des engagements financiers qui permettront leurs réalisations s'élève à 11,4 M $, dont plus de 4 M $ s'appliqueront aux projets du secteur Tourisme — Loisir — Culture.

Les conférences sectorielles

En plus de ces événements majeurs, la Direction de la concertation a collaboré avec le ministère de l'Industrie et du Commerce au fonctionnement de la Table sur l'industrie des véhicules et pièces automobiles, qui réunit les principaux porte-parole de cette industrie au Québec, les représentants syndicaux, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui agit à titre de président, le ministre du Commerce extérieur et le ministre délégué aux PME. Ces intervenants se sont réunis deux fois au cours de l'année financière, soit le 5 juin 1987 et le 25 janvier 1988.

De plus, à la demande du ministre délégué aux PME, la Direction a participé à la réalisation de la Conférence sur les PME, qui a eu lieu le 28 mai 1987. Le suivi des engagements retenus est assumé par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

La coordination interministérielle

Le Comité interministériel de concertation, où siègent les représentants de 19 ministères ou organismes au central, avait comme premier mandat d'assurer la coordination de la préparation des engagements gouvernementaux dans le cadre des conférences socio-économiques régionales et des biennales. De même, à la suite de la décision ministérielle du 22 décembre 1987 portant sur la révision des limites des régions administratives, la responsabilité de coordonner l'application des modalités administratives qui y sont assujetties a été ajoutée aux travaux du Comité.

Activités en préparation

La Direction de la concertation a amorcé la préparation de sept événements majeurs qui doivent se réaliser au cours de la prochaine année : les conférences régionales de la Côte-Nord, de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie — Bois-Francs et de la Rive-sud de Québec ainsi que les conférences biennales des régions des Laurentides et de l'Outaouais.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

Organisation administrative supérieure

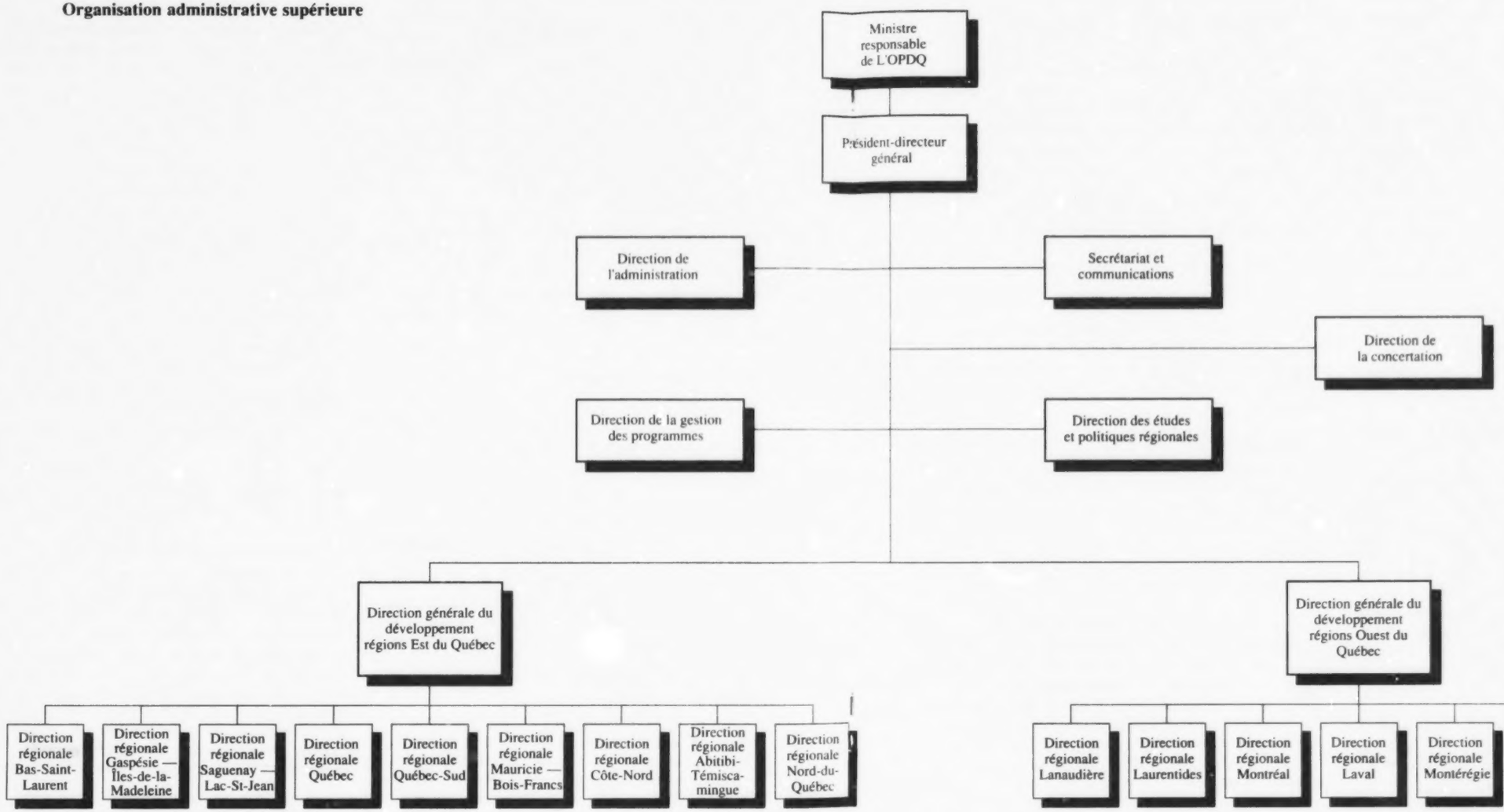

Direction des études et politiques régionales

La Direction des études et politiques régionales a pour fonction principale d'appuyer l'OPDQ dans ses mandats de planification. Les travaux de cette direction visent à mieux connaître la réalité régionale au Québec, explorer de nouvelles approches du développement régional, proposer de nouveaux outils et évaluer les impacts de certaines interventions.

La Direction des études et politiques régionales a, au cours de l'année 1987-1988, terminé, poursuivi ou amorcé certaines recherches touchant les milieux à économie simple, le développement technologique des régions, les sommets socio-économiques régionaux, les centres de création d'entreprises, le développement du territoire rural, le financement du développement régional, les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) comme outils de développement régional, les stratégies régionales face aux exportations et les impacts régionaux de la tertiarisation de l'économie.

Les milieux à économie simple

Les villes mono-industrielles constituent une réalité socio-économique importante au Québec alors que plus de 385 000 personnes y vivaient en 1986. Ces milieux présentent un indice de fragilité potentielle plus grand que les milieux à économie diversifiée.

Actuellement, la plupart sont cependant en bonne santé économique. Toutefois, afin de réduire les risques de fermeture ou de réduction radicale des activités économiques, une politique gouvernementale visant la diversification ou la consolidation a été élaborée et soumise à la consultation des intervenants du milieu et de divers ministères québécois. La problématique des milieux à économie simple a été intégrée dans le projet du plan d'action du gouvernement en matière de développement régional lors du discours inaugural du mois de mars 1988 à l'Assemblée nationale.

Le développement technologique des régions

Une mission gouvernementale en France et en Allemagne, auquelle a participé l'OPDQ, et une consultation auprès de divers ministères et organismes gouvernementaux ont contribué à la mise au point d'un projet de politique gouvernementale en matière de promotion du développement technologique des régions. Plusieurs mesures concrètes ont été proposées et sont présentement en voie de réalisation.

Les conférences socio-économiques régionales

Les conférences socio-économiques régionales représentent l'un des moyens privilégiés par le gouvernement du Québec pour favoriser le développement des régions. Une recherche a permis de tracer un portrait des propositions d'engagement et des engagements eux-mêmes, pris à l'occasion des cinq premiers sommets socio-économiques régionaux tenus au Québec.

Les centres de création d'entreprises

Sous le concept de centres de création d'entreprises sont regroupés les motels industriels, les incubateurs d'entreprises et les parcs d'innovation. Un dossier d'évaluation sur les motels industriels a déjà été réalisé. Au cours de la présente année, la réflexion s'est faite surtout autour des incubateurs d'entreprises. La mise en lumière de la situation des incubateurs d'entreprises au Québec et ailleurs ainsi que la préparation d'une mission gouvernementale en Belgique ont contribué à l'évolution de ce dossier.

Le développement du territoire rural

Depuis quelques années, le visage du milieu rural au Québec s'est sensiblement modifié. Par exemple, une économie basée sur la PME y remplace peu à peu une économie qui était tout récemment, surtout agricole. Une étude sur le sujet a été amorcée. Elle fera l'objet d'une publication et éventuellement d'une politique.

Le financement du développement régional

L'OPDQ s'intéresse à ce dossier depuis plusieurs années déjà. Une analyse comparative des expériences suédoises et norvégiennes (mission en Scandinavie) et des tendances qui sont apparues au colloque de Rimouski sur le sujet ont permis de faire le point sur les façons d'améliorer le financement du développement régional.

Les schémas d'aménagement des MRC comme outils de développement régional

Toutes les MRC ont adopté leur schéma d'aménagement et plusieurs sont actuellement en vigueur. La recherche entreprise veut, à travers les schémas d'aménagement, tenter d'identifier les préoccupations du milieu en matière de développement. Une région-témoin, la Mauricie — Bois-francs, a été choisie comme territoire de cette recherche.

Les stratégies régionales face aux exportations

Pour se développer, l'économie des régions doit s'appuyer sur les exportations et, dans un contexte de libéralisation des échanges, des stratégies conséquentes doivent être élaborées. Afin de fournir un certain éclairage aux régions, une étude a été entreprise sur les possibilités offertes par le marché américain, européen et asiatique.

La tertiarisation de l'économie et son impact sur les régions

Phénomène en expansion, la tertiarisation de l'économie aura des impacts sur toutes les régions du Québec. Une étude préliminaire tentera de cerner ce phénomène: revue de l'information existante, mise à jour de la situation du secteur tertiaire dans les régions et identification de créneaux à développer pour les régions.

Les bilans régionaux et les études effectuées par les régions

Outre ces recherches, la Direction des études et politiques régionales assure la coordination de la réalisation des bilans socio-économiques régionaux et de certaines études entreprises sous la responsabilité des directions régionales. Une région, celle de Québec, a publié son bilan en 1987-1988. D'autres bilans sont en voie d'élaboration.

Les outils statistiques

L'OPDQ a colligé seul ou en collaboration avec le Bureau de la statistique du Québec (BSQ), un certain nombre de données statistiques à caractère régional. Ces statistiques permettent de tracer d'une part le profil socio-économique des régions du Québec et, d'autre part, contribuent à alimenter les répertoires publiés par le BSQ. Enfin, l'OPDQ a amorcé l'élaboration d'une grille qui permettra d'évaluer de façon continue l'état de santé économique des diverses régions.

Secrétariat et communications

Rôle du Secrétariat

Le Secrétariat de l'OPDQ assure le soutien de la Régie interne de l'Office et le suivi des décisions. Il coordonne les relations interministérielles de l'organisme et est responsable des relations avec ses différentes clientèles. Le Secrétariat assume également la responsabilité du Service des communications. Il est aussi responsable de l'accès à l'information dans l'organisme: ce mandat lui est confié en regard de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., C. A-2.1). De plus, en qualité d'agent de liaison avec l'Office de la langue française, il a la responsabilité de l'application de la Loi 101 à l'OPDQ.

Activités du Service des communications

Sous la responsabilité du secrétaire de l'Office, le Service des communications a eu pour principales préoccupations en cours d'année d'assurer la visibilité de l'OPDQ en tant qu'organisme voué au développement régional et dont les activités principales visent un même objectif: celui d'établir une véritable association entre les régions et le gouvernement du Québec.

Édition

Au cours de l'année 1987-1988, le Service des communications s'est doté d'une nouvelle approche en matière d'édition. Cette approche vise deux objectifs : d'abord, uniformiser la présentation des publications de l'OPDQ auprès de ses clientèles-cibles et, en second lieu, répondre aux besoins des diverses directions de l'Office, tant centrales que régionales, par rapport aux contenus à véhiculer.

À cette fin, le Service des communications a mis au point trois nouvelles collections incluant également, pour chacune, des grilles de mise en page élaborées sur mesure et de lecture plus agréable.

Ces collections sont :

— Bilans socio-économiques régionaux ;

— Dossiers de développement régional ;

— Ententes-cadres de développement.

À l'exception de certaines publications à caractère spécifique ou à tirage limité, toutes les publications réalisées en 1987-1988 s'inscrivent ou s'inscriront en 1988-1989 dans le cadre de ces collections.

L'Office de planification et de développement du Québec s'est également donné, en 1987-1988, un nouvel outil d'information qui lui permet de rejoindre l'ensemble de ses interlocuteurs régionaux : « L'OPDQ vous informe ». Ce bulletin, publié sporadiquement, poursuit un double objectif: faire part des décisions gouvernementales touchant le développement des régions et donner un aperçu des activités de l'OPDQ. Le Service des communications a donc mis en circulation, au cours de la présente année, une série de quatre numéros qui constitue un véhicule d'information privilégié pour les clientèles-cibles.

Voici, en résumé, la liste des documents que le Service des communications a publié au cours de l'année 1987-1988 :

L'OPDQ vous informe :

No 1 : — Mot du Président-directeur général: les Conférences socio-économiques régionales, décembre 1986, 2 p.

No 2 : — Pour le développement des régions, avril 1987, 4 p.

No 3 : — Les Conférences socio-économiques régionales: les étapes d'organisation et le rôle des intervenants impliqués, août 1987, 4 p.

No 4 : — La nouvelle carte des régions administratives, janvier 1988, 4 p.

Collection « Ententes-cadres de développement Gouvernement-régions »

— Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 1987-1991. Engagements. OPDQ, 1987, 71 p.

— Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Montérégie, 1987-1991. Engagements. OPDQ, 1988, 64 p.

Collection « Bilan socio-économique »

— Bilan socio-économique 1986: région de Québec, par Pierre Lefebvre. Québec, OPDQ, 1987, XIII, 60 p.

Information et relations publiques

Les activités de relations publiques du Service des communications ont été marquées en 1987-1988 par l'organisation conjointe OPDQ/Université du Québec à Rimouski, d'un premier colloque d'envergure provinciale portant essentiellement sur le financement du développement régional. Le Secrétaire de l'OPDQ assurait la vice-présidence du comité organisateur de ce colloque et le Service des communications participait activement au comité de communications et de relations publiques. De même, l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD) a joué un rôle important dans la réussite du colloque. Cet événement, qui s'est tenu les 27 et 28 octobre 1987 à l'Université du Québec à Rimouski, s'inscrit dans le cadre d'une série de colloques annuels qui traiteront, à l'échelle du Québec, des grandes préoccupations en matière de développement régional et qui se dérouleront dans différentes régions du Québec.

En matière de publicité, afin de faire connaître à une plus vaste clientèle le rôle de l'OPDQ et ses deux programmes d'aide financière, le FDR et le PECEC, des annonces publicitaires et des publi-reportages ont été insérés en cours d'année dans divers médias d'information, notamment dans des hebdomadaires régionaux et des revues spécialisées.

Avec la même préoccupation d'informer les clientèles-cibles de l'OPDQ, le Service des communications a été associé à l'organisation de quatre expositions régionales et d'une exposition à caractère provincial dont voici la liste :

— Exposition industrielle et commerciale de Saint-Jérôme (30 avril, 1, 2 et 3 mai 1987) ;

— Salon du Commerce de Répentigny (30 avril, 1, 2 et 3 mai 1987) ;

— Info-Services Plus de Val-d'Or (4 et 7 juin 1987) ;

— Salon de la PME à Hull (25 octobre 1987)

— Salon de la PME de Montréal (30 et 31 octobre, 1er novembre 1987).

Par ailleurs, la promotion et l'information relatives aux deux programmes d'aide financière de l'OPDQ ont été assurés par la production de communiqués de presse touchant un nombre important de projets financés par l'OPDQ.

Le Service des communications a également été associé de très près à l'organisation de nombreuses conférences de presse qui ont porté sur l'annonce de politiques de développement régional et de projets financés par l'un ou l'autre des programmes de l'OPDQ. Il a en outre participé à d'autres événements médias, notamment dans le cadre de la réalisation de conférences socio-économiques, de conférences biennales et de signatures d'ententes-cadres gouvernement-régions.

De plus, le Service des communications a participé à l'organisation de seize mini-conférences au cours de l'année 1987-1988. En effet, la tenue de cette activité interne a permis à des représentants de l'Office, ayant assisté à des colloques ou à des congrès, de présenter leurs exposés au personnel de l'Office intéressé par les différents sujets.

À la suite de l'annonce par le gouvernement du Québec des nouvelles limites des régions administratives, le Service des communications de l'OPDQ, de concert avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, a également assuré la réalisation de la nouvelle carte des régions administratives du Québec. Cette carte est disponible à la cartothèque du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Enfin, le Service des communications a été appelé à fournir un soutien logistique à divers organismes et ministères oeuvrant dans le développement régional en ce qui concerne l'élaboration de stratégies particulières de communication. Entre autres, il a contribué de façon importante à l'organisation de la Conférence PME 1987 ayant pour thème : « Vers une politique de soutien et de promotion des PME ». Cette conférence, sous la responsabilité du ministre délégué aux PME, s'est tenue en mai 1987 à Québec.

Direction générale du développement des régions

La Direction générale du développement des régions assume la direction, la coordination et l'harmonisation des actions des directions régionales de l'Office tout en assurant un lien administratif entre le bureau du Président-directeur-général et ces dernières.

Aussi, elle maintient des liens étroits et continus avec l'ensemble des directions centrales de l'Office et les autres partenaires gouvernementaux afin d'assurer une meilleure coordination institutionnelle et interministérielle.

Partage des responsabilités

Au niveau de la coordination des opérations régionales, le territoire québécois a été scindé en deux grandes unités: la Direction générale du développement, régions Est, et la Direction générale du développement, régions Ouest (voir organigramme). Le partage des régions s'est effectué en tenant compte de l'importance de la grande région de Montréal, de la région de la Capitale et des affinités naturelles des régions entre elles ; exemple: Abitibi-Témiscamingue, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Côte-Nord. Par ce nouveau partage de responsabilités, le Président-directeur-général dispose des services de deux adjoints supervisant l'ensemble des interventions opérationnelles de l'Office dans les régions. Ce partage de responsabilités s'inscrit dans la volonté de l'institution de fournir un support accru au développement des régions du Québec, base fondamentale de son action.

Chapitre 3 : Activités des directions régionales

Bas-Saint-Laurent

En 1987-1988, les activités de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent ont principalement porté sur :

- l'amélioration de la connaissance du milieu régional ;
- la coopération et la consultation avec le milieu sur divers projets de développement ;
- la participation au processus de mise en place des étapes préalables à la Conférence socio-économique régionale, prévue pour l'automne 1988 ;
- la coordination des actions gouvernementales et para-gouvernementales, par la participation à de nombreux groupes de travail ;
- l'administration, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et le milieu, des deux programmes de l'OPDQ.

Connaissance du milieu

L'OPDQ assume déjà, en région, le leadership du Comité d'approbation des projets du PECEC, du Comité du suivi des projets d'Hydro-Québec, de même qu'une présence significative, en tant qu'organisme-ressource, au sein du Comité consultatif sur les impacts environnementaux et quelques comités d'adaptation de la main-d'oeuvre.

À ces groupes de travail se sont ajoutées, en cours d'année, les rencontres du Comité d'étude du Centre d'interprétation scientifique du Témiscouata (CIST) et les sessions de travail du Centre d'assistance aux moyennes et petites entreprises (CAMPE). Dans ce dernier cas, l'OPDQ a effectué un travail de recherche sur le développement socio-économique régional pour permettre à l'organisme de publier le document « Paysage socio-économique régional ».

La Direction régionale a été appelée, également, à jouer un rôle important dans les travaux du Comité de développement de la zone périphérique du Parc du Bic et de celui du développement du Fort Ingall de Cabano.

Outre les nombreuses demandes de renseignements sur le développement de la région et sur les statistiques régionales, provenant aussi bien d'intervenants du milieu que de l'extérieur du Bas-Saint-Laurent, la Direction régionale a produit quelques textes-synthèses sur l'évolution socio-économique du territoire, a participé à une rencontre avec les étudiants de maîtrise en développement régional, a contribué, à titre d'organisme-ressource, à deux sessions de formation données par l'Institut du plein air québécois de Rivière-du-Loup (IPAQ) et a rencontré, dans le cadre des semaines de l'entreprise, plusieurs promoteurs de la région pour leur expliquer les programmes de l'Office.

Activités de concertation

La tenue, en 1988, de la Conférence socio-économique du Bas-Saint-Laurent a nécessité plusieurs rencontres avec le Comité organisateur de l'événement. L'OPDQ, avec trois de ses partenaires gouvernementaux, participe au Comité de gestion de la Conférence et collabore à la logistique des colloques de zone et du Forum régional prévu en mai 1988.

La mise en place de la structure de consultation et de concertation nécessaire à la bonne marche de toutes les étapes de la Conférence a fourni l'occasion d'augmenter la fréquence des rencontres de la Conférence administrative régionale (CAR) et de profiter de ces occasions pour, d'une part, s'informer mutuellement sur la Conférence socio-économique et, d'autre part, dégager des consensus sur une compréhension et une démarche communes quant à l'administration des programmes gouvernementaux dans la région.

La concertation avec les organismes du milieu s'est traduite par une participation, entre autres, aux réunions de l'Association des agents pour le développement économique de l'Est du Québec (ADEQ) et de plusieurs Conseils de développement économique du territoire puisque les huit MRC de la région possèdent déjà un organisme de ce genre et que sept d'entre elles bénéficient du Volet III du programme d'aide aux commissariats industriels (développement en milieu rural).

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

L'année 1987-1988 a été très active dans le Bas-Saint-Laurent. Près de trente projets ont reçu une aide globale de près de 1,4 M $ et ont généré des investissements de près de 5,0 M $.

Parmi les projets subventionnés, il convient de signaler tout particulièrement :

- la mise en valeur des attraits et l'aménagement d'infrastructures d'accueil et de services au Parc du Bic ;
- l'aménagement du parc industriel en milieu rural dans la localité de Saint-Narcisse ;
- une étude sur la transformation et le fumage de la viande ovine, une activité en expansion dans la région ;
- l'agrandissement et l'aménagement du parc industriel de la ville d'Amqui ;
- le développement d'un prototype d'une machine à micro-formage des tôles, projet conduit par le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les améliorations des situations de travail (GIRAST) à l'Université du Québec à Rimouski ;
- la participation, enfin, à la mise sur pied d'un deuxième Salon de la sous-traitance qui se tiendra en mai 1988 : une initiative de la Chambre de Commerce de Rimouski.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Alors que la gestion du FDR s'est limitée à la région du Bas-Saint-Laurent, celle du PECEC s'est étendue aux deux régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

En 1987-1988, le PECEC a contribué pour environ 600 000 $ à l'implantation, à la stabilisation et à l'expansion d'une vingtaine d'entreprises régionales. Cette aide financière, en plus de prévoir la création de quelque 106 emplois permanents, a aussi permis de générer des investissements totaux de près de 4,1 M $.

Parmi les projets qui retiennent l'attention, il convient de souligner :

- la fabrication de compost à partir des déchets de fruits de mer et de tourbe, par l'entreprise Aquaterre de Rimouski ;
- la vérification et l'entretien d'aéronefs, à Mont-Joli, par l'entreprise Idéal Air ;
- la fabrication de bateaux en utilisant le procédé de micro-formage de la tôle, par les Chantiers navals de Matane ;
- l'élevage et la vente de moules cultivées et sauvages, par Entreprises les Moules de la Baie, à Chandler ;
- la fabrication de stores verticaux : Aubaine du Tapis Saucier, à Trois-Pistoles ;
- la fabrication de composantes de cages à homards, par les Industries Arel des Îles-de-la-Madeleine.

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

La Direction régionale de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine a été mise en place en juillet 1985. Sa présence relativement récente a pris une ampleur plus considérable en 1987-1988, à la suite de l'annonce de la tenue d'une Conférence socio-économique propre à la région et à la confirmation préalable d'un statut de région administrative distincte en décembre 1987.

En ce sens, le rôle et les mandats de la Direction régionale ont été axés sur :

- le soutien technique et financier auprès des divers agents régionaux, particulièrement en rapport avec les interventions du Fonds de développement régional ;
- le support nécessaire à la préparation et au cheminement de la conférence socio-économique régionale ;
- la représentation de l'Office et la coordination de l'action des ministères en région ;
- la mise en place des ressources nécessaires au fonctionnement régulier de la Direction.

Connaissance du milieu régional

En tant que nouvelle région administrative, la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine ne bénéficie pas des éléments qui permettent d'en déterminer une image spécifique. La Direction régionale a cependant élaboré, dans le cadre de la Conférence socio-économique, les documents devant servir de base à une meilleure connaissance de la région et des différents territoires qui la composent.

La collaboration du bureau régional à des groupes de travail tels que le comité de suivi des projets d'Hydro-Québec et le comité de développement de Restigouche ont complété la contribution de la Direction régionale à la connaissance du milieu.

Activités de concertation

Sur le plan de la coordination interministérielle, le travail de la Direction régionale a davantage été axé sur des dossiers spécifiques, incluant d'autres partenaires gouvernementaux. La détermination de principes de fonctionnement d'une Conférence administrative régionale (CAR), adaptée aux réalités régionales, a été amorcée mais devrait davantage s'accentuer en 1988-1989.

D'autre part, le nombre restreint de ministères représentés en région et l'absence d'organismes de concertation et de consultation spécifiques à la Gaspésie — Îles-de-la-madeleine ont nécessité un soutien accru de la Direction régionale auprès des intervenants

régionaux. Cette participation a davantage été nécessaire durant les différentes étapes de préparation de la Conférence socio-économique régionale, notamment au cours des colloques de zone qui se sont déroulés de novembre 1987 à mars 1988.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice 1987-1988, les interventions de l'Office en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ont porté sur 40 projets. Ces appuis financiers du FDR ont ainsi totalisé un montant de 2,1 M $ pendant l'année en cours. La réalisation des projets a généré des investissements totaux de plus de 13 M $. L'utilisation du Fonds de développement régional a surtout été axée sur la mise en place d'infrastructures et d'équipements récréo-touristiques et industriels. De plus, par son volet de développement en milieu rural, le FDR a permis l'embauche ou le maintien de cinq agents de développement sur le territoire de la Gaspésie. Grâce à ces agents, un soutien technique important peut être offert aux promoteurs de la région.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Les informations concernant le programme PECEC sont intégrées aux activités de la région du Bas-Saint-Laurent.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

La Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean joue un rôle actif de partenaire à part entière du développement de la région. Ses interlocuteurs, tant des organismes privés, publics, communautaires et institutionnels que gouvernementaux sont associés à ses mandats et bénéficient de son soutien. Dans ses champs de compétence, la Direction régionale a augmenté en 1987-1988 ses interventions et multiplié ses relations avec le milieu.

Connaissance du milieu régional

Parmi les dossiers relatifs à la connaissance régionale, il convient de souligner les liens étroits qui ont été entretenus pendant plusieurs mois avec les représentants des trois MRC du Lac-Saint-Jean, appelés à siéger sur le comité responsable de la réalisation du plan de mise en valeur du Lac-Saint-Jean et de sa zone riveraine. Cette équipe de travail multidisciplinaire, consacrée à l'un des secteurs géographiques de la région susceptible d'être mise en valeur pour ses richesses naturelles et son potentiel touristique et récréatif, permet de raffiner la connaissance que les agents gouvernementaux ont déjà du territoire, en y associant l'expertise des concepteurs des schémas d'aménagement. Les occasions de travailler en collaboration avec les représentants régionaux dans des dossiers spécifiques se sont d'ailleurs multipliées depuis quelques années.

La Direction régionale a entrepris au début de 1988 la collecte des données relatives aux activités socio-économiques des trois dernières années, dans tous les secteurs, en vue de la publication de la deuxième édition du bilan socio-économique régional.

Activités de concertation

L'année 1987-1988 a donné lieu à des activités de concertation productives et concrètes tant pour les milieux gouvernementaux que pour le milieu régional. Ces résultats tangibles sont dus à la tenue, en octobre 1987, de la Conférence biennale du Saguenay — Lac-Saint-Jean. Les activités régulières de la Direction régionale ont donc été axées sur l'organisation et le suivi de cette biennale. Compte tenu des réactions des partenaires gouvernementaux intéressés et de la collaboration des intervenants du milieu régional, notamment du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), l'objectif a été atteint. Du point de vue administratif, les efforts de la Direction régionale ont porté sur l'appui aux promoteurs de projets dans leurs démarches auprès des ministères ; l'appui aux ministères dans leurs relations avec les organismes régionaux concernés par la biennale ; l'appui aux organismes régionaux dans leurs discussions avec les administrateurs gouvernementaux. La Conférence administrative régionale a été mise à contribution et a joué un rôle important dans le déroulement de la biennale.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année, une dizaine de projets de développement ont reçu l'appui financier du FDR pour un montant de 1,6 M $ et ont généré des investissements de plus de 6 M $ provenant des organismes et ministères concernés par les projets. Le ministère des Affaires culturelles a participé entre autres à la finalisation des travaux de restauration de la Vieille Pulperie de Chicoutimi.

Parmi les investissements significatifs, mentionnons : la mise en oeuvre de la phase II du village vacances familles de l'Anse-Saint-Étienne à Petit-Saguenay, dans le cadre de l'entente touristique auxiliaire touchant le Bas-Saguenay ; la création d'un premier incubateur d'entreprises à Alma, en collaboration avec la Société en commandite pour la création d'entreprises (SOCCRENT) et le milieu des affaires concerné ; le plan de relance de l'industrie de transformation du bleuet au Lac-Saint-Jean, réalisé de concert avec les partenaires privés et gouvernementaux intéressés dans le redressement de la compagnie Julac.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Vingt projets ont été acceptés après analyse par le Comité d'approbation de projets de la Conférence administrative régionale en 1987-1988. Douze de ces projets ont ainsi pu démarrer grce aux subventions du PECEC, puisqu'il s'agissait de la création de nouvelles entreprises ; les huit autres dossiers ont obtenu un coup de pouce financier permettant de réaliser des projets d'expansion créateurs d'emplois.

Les projets approuvés ont nécessité des investissements totaux de 7,3 M $ pour des subventions totalisant 556 400 $, contribuant ainsi à la création de 114 emplois.

Ces projets s'étendent à l'ensemble du territoire et touchent plusieurs champs d'activités. Mentionnons par exemple: une entreprise de construction de cadre de vélos haut de gamme (Cycles de Vinci inc.), une entreprise de conception de meubles modernes en granit provenant de la région (Meubles Dolmen inc.), un Centre d'autonomie pour personnes handicapées, une PME qui transforme des tuyaux d'aluminium (Produits technotube inc.) ainsi que trois ou quatre petites entreprises orientées vers les technologies nouvelles, comme les firmes Identification industrielle B.G.S. et Dessin d'exploration Chibougamau.

Québec

Depuis sa création, il y a plus de vingt ans, les limites de la région de Québec s'étendaient sur les deux rives du Saint-Laurent. Or, depuis décembre 1987, dans le but de rendre les limites des régions plus conformes aux réalités économiques, sociales et culturelles du Québec d'aujourd'hui, deux régions ont été créées à même la grande région de Québec. La région de Québec comprend maintenant le territoire de la rive nord du Saint-Laurent, à partir de la MRC de Charlevoix-Est à celle de Portneuf et la région de Québec-Sud s'étend de la MRC de l'Islet à celle de l'Amiante.

Connaissance du milieu régional

Une autre publication importante a également été réalisée en 1987-1988, soit le bilan de l'activité scientifique et technologique de la région de Québec. Ce document était sous la responsabilité d'un comité spécialement formé à cette fin dont la Direction régionale de Québec faisait partie. Grâce à ce document, la région possède maintenant un outil essentiel de connaissance pour mieux saisir les nombreuses initiatives issues du développement technologique.

La Direction régionale, en plus d'assurer la diffusion du bilan socio-économique de la région de Québec, a participé à la diffusion du plan de développement touristique de l'Association touristique du Pays de l'Érable.

Activités de concertation

La Conférence administrative régionale (CAR) mise sur pied au cours de l'année dernière a poursuivi ses activités. Elle a adopté un calendrier de rencontres régulières. Elle offre l'occasion aux directeurs régionaux des ministères de discuter avec des représentants d'organismes qui jouent un rôle actif dans le développement de la région. La CAR permet également aux directeurs des ministères de présenter leurs politiques et programmes. À la suite de la décision gouvernementale de créer deux régions, la Direction régionale a travaillé en collaboration avec le Conseil régional de développement de la région de Québec pour explorer les mécanismes de la concertation sur la base des deux nouvelles régions.

Par ailleurs, la Direction régionale de Québec travaille en étroite collaboration avec les agents de développement économique afin de favoriser l'entrepreneurship régional et la création d'emplois.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

L'année 1987-1988 a été une année exceptionnelle pour le Fonds de développement régional. Environ 3,4 M $ ont été déboursés par l'OPDQ pour appuyer les initiatives régionales. Ces sommes ont été affectées à la réalisation de 39 projets touchant des secteurs d'activités tels que :

- la poursuite des interventions dans le cadre de l'entente sur le Vieux-Québec ;
- l'entrepreneurship, dont les projets sont surtout reliés à la technologie et aux entreprises ;
- l'agriculture ;
- le tourisme ;
- le domaine communautaire ;
- les communications.

Ce sont dans les secteurs de l'entrepreneurship et de l'entreprise que les interventions du FDR ont été les plus nombreuses. L'aide financière accordée a servi notamment à l'embauche d'agents de développement en milieu rural, à la construction de bâtiments industriels locatifs et à l'implantation d'infrastructures industrielles.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Grâce à un budget de 2,5 M $, le PECEC de la région de Québec a traité plus de 100 projets

d'investissements dont 45 ont été approuvés. La réalisation de ces projets a permis la création de 416 emplois permanents et généré des investissements de plus de 17 M $. La majeure partie des interventions (80 %) a été effectuée en dehors de la zone métropolitaine de Québec et de Lévis.

Le PECEC de la région de Québec a mis l'accent sur le maintien des relations avec les agents socio-économiques, le rayonnement du programme dans la région (participation à de nombreux groupes de travail, colloques, etc.) et la précision des exigences du programme notamment en ce qui concerne la notion de « coup de pouce » du PECEC. À cet effet, un document a été adopté par le Comité d'approbation de projet (CAP) pour faciliter le travail des analystes.

L'équipe PECEC a réussi des performances intéressantes tout en jouant son rôle de catalyseur du développement régional et de promoteur de l'entrepreneurship.

Mauricie — Bois-Francs

Les activités de la Direction régionale ont été axées sur trois objectifs principaux, soit : l'amélioration de la connaissance régionale ; la coordination interministérielle et la concertation avec les organismes du milieu ; l'appui aux initiatives mettant en valeur le potentiel régional.

Connaissance du milieu régional

Poursuivant les efforts d'une meilleure connaissance de la réalité régionale, le personnel de la Direction a participé à plusieurs études et travaux, dont :

— l'élaboration d'un plan directeur pour la mise en valeur du patrimoine sidérurgique mauricien ;

— la définition préliminaire des orientations et des axes de développement à privilégier lors de la conférence socio-économique régionale, qui se tiendra au printemps 1989 ;

— l'évaluation du programme d'intervention et d'animation en milieu rural (Volet III du FDR) et la formulation de recommandations aptes à assurer l'atteinte des objectifs ;

— la réalisation d'un colloque sur le financement du développement régional ; les conclusions de ce colloque ont servi de base aux propositions régionales soumises au colloque provincial de Rimouski sur ce même sujet.

Activités de concertation

Dans le cadre de ses activités, la Direction régionale a :

— assuré une plus grande présence de l'OPDQ auprès des intervenants du milieu socio-économique, tels les chambres de commerce et les commissariats industriels ;

— associé davantage les corporations de développement économique et les autres intervenants régionaux à la programmation du FDR 1987-1988 ;

— collaboré avec le Conseil régional de concertation et d'action (CRCA) à la mise en place des structures de concertation en vue de la prochaine conférence socio-économique régionale ;

— favorisé le regroupement des organismes de développement sur le territoire de la MRC Maskinongé.

Dans le domaine de la concertation gouvernementale, un effort spécial a été fourni en vue d'améliorer le fonctionnement de la CAR-04 et d'harmoniser les interventions du fonds fédéral LaPrade avec celles du FDR et du PECEC.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Fruit de la concertation avec le milieu, le bilan du FDR montre des interventions dans tout le territoire régional et dans différents secteurs d'activités : culture, loisir, développement industriel et animation.

La contribution de 1,4 M $ du FDR a permis la réalisation de 13 projets, représentant des investissements d'environ 4 M $.

À ce titre, il faut mentionner :

— le motel industriel de Saint-Adelphe, à Mékinac ;

— le motel industriel de Nicolet ;

— le centre de ski de La Tuque ;

— le Théâtre Parminou à Victoriaville ;

— la Cité des loisirs à Drummondville ;

— la Station de radiodiffusion télévisuelle à Parent.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le PECEC a injecté dans la région 1,5 M $ et généré des investissements de 10,3 M $. Ces interventions ont permis l'implantation ou l'expansion de 34 entreprises et prévoient la création de 282 emplois permanents. Il faut souligner que la contribution moyenne du PECEC n'a été que de 15,2 % du coût total des projets. Plusieurs de ces projets se situent dans le domaine de l'informatique et de l'automatisation, contribuant ainsi à la modernisation de l'industrie régionale.

Parmi les principaux projets, il faut souligner :

— Les systèmes informatiques Concepta inc., à Trois-Rivières, qui se spécialisent dans la fabrication d'ordinateurs ;

— Robovic inc. à Victoriaville, qui conçoit et fabrique des équipements automatisés ;

— Outillage de précision Drummond, qui produit des matrices et effectue de l'estampillage de haute précision ;

— Logigraph inc. de Trois-Rivières Ouest, qui a développé un nouveau concept de plaquettes publicitaires interchangeables ;

— Siga Informatique de Drummondville, dont les opérations sont concentrées dans la conception de logiciels et d'équipements informatiques adaptés à la gestion agricole ;

— Supravan inc. de Drummondville, qui entreprendra bientôt la fabrication de camions de livraison monocoques.

Estrie

Connaissance du milieu régional

L'Estrie regroupe les sept MRC de Coaticook, du Granit, du Haut-Saint-François, de Memphrémagog,de L'Or-Blanc,de Sherbrooke, et du Val-Saint-François totalisant 125 municipalités pour une population de 257 000 personnes.

L'économie estrienne est caractérisée par une assise manufacturière diversifiée (18 des 20 groupes définis par le MIC), une présence de grandes entreprises (Domtar, Kruger, Domtex, Bombardier), un potentiel récréo-touristique reconnu internationalement, une forêt fortement privatisée et facilement accessible, un potentiel agricole axé sur la production laitière et l'élevage bovin, et une activité minière au ralenti.

Bien que chaque MRC possède au moins 12 des 18 secteurs industriels identifiés par le MIC, certains pôles urbains sont tributaires d'un seul gros employeur ou d'entreprises d'un même secteur manufacturier. Aussi retrouve-t-on dans chaque MRC des organismes de développement économique dont l'essentiel de la démarche porte sur l'entrepreneurship local et la mise en valeur de potentiels locaux et reconnus.

Par ailleurs, l'effort de développement touristique est axé, en raison des potentiels diversifiés de la région, sur l'étalement des activités pendant les quatre saisons. Du côté de Sherbrooke, par le biais de la concertation, les milieux académiques, municipaux et économiques cherchent à donner une nouvelle impulsion au développement technologique. Dans les zones périphériques, la modernisation des activités traditionnelles et la diversification manufacturière constituent des points d'appui dans leur démarche de développement économique.

Activités de concertation

Conférence biennale de l'Estrie

Le 24 avril 1987, lors de la Conférence biennale de l'Estrie, le gouvernement du Québec a reçu favorablement 42 projets à caractère social, économique ou culturel. De ce nombre, 27 sont réalisés ou en voie de l'être ; les autres sont reliés à la capacité du milieu à réunir les conditions de base à une négociation avec le gouvernement. Parmi les 12 projets qui ont fait l'objet d'une intervention du FDR ou du PECEC, 10 sont en phase d'exécution.

Coordination interministérielle

Le suivi de la biennale, la gestion du PECEC et l'étude d'un bon nombre de dossiers du FDR ont nécessité un travail de coordination interministérielle qui a permis d'établir la part et le financement de chaque ministère ou organisme concerné.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

En 1987-1988, le Fonds de développement régional a contribué au financement de 23 projets pour 2,3 M $, soit 38 % du coût total de l'ensemble de ces projets (environ 6 M $).

Les plus significatifs sont :

— Commissaire adjoint en milieu rural de six corporations de développement économique dans autant de MRC 124 388 $;

— Motels industriels de Lac-Mégantic, Asbestos, Weedon, East-Angus 780 000 $;

— Infrastructures municipales (Owl's Head) et *reconstruction du barrage Boissonneault 783 520 $;

— Maison du Granit 66 000 $;

— Divers équipements récréo-touristiques 186 000 $.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Quant au PECEC, le Comité d'approbation de projets a traité et approuvé 30 projets (29 manufacturiers, un de service) pour 1,6 M $ en subventions. Ces entreprises totalisent 10,7 M $ en investissement et 246 nouveaux emplois permanents.

La diversification des entreprises oeuvrant dans le secteur du granit est sans doute le point saillant des interventions du PECEC en Estrie cette année. Mentionnons à titre d'exemple l'implantation d'Abressa Canada inc. à Saint-Sébastien, qui se spécialisera dans la fabrication de disques à polir le granit, produits jusqu'alors importés d'Europe et dont la fabrication en Estrie aura permis d'implanter une nouvelle technologie.

Montréal

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Direction régionale de Montréal a continué son action en vue d'améliorer la connaissance sur le développement régional de Montréal, d'assurer le soutien technique à la concertation avec le milieu sur le développement régional et d'affermir la coordination interministérielle et la gestion des programmes de l'OPDQ.

En ce sens, elle a effectué des travaux de recherche et d'étude, a participé aux activités de coordination et de concertation interministérielle et a financé un certain nombre de projets de développement. De plus, la Direction régionale a poursuivi sa contribution à l'avancement de certains grands dossiers comme par exemple: soutien aux trois Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) dans les quartiers défavorisés, Comité de la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM), Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-Ouest de Montréal (CREESOM), Vieux-Port de Montréal, Sommet socio-économique de la Ville de Montréal, Société de conférences internationales de Montréal, etc.

Connaissance du milieu régional

Les orientations de travail de la Direction régionale de Montréal ont été regroupées autour de plusieurs thèmes. Voici la liste des travaux réalisés ou en cours de réalisation :

- poursuite des travaux entrepris depuis 1986 pour le compte du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM) : rédaction du rapport final du Comité contenant la problématique et les recommandations ;
- début des travaux préparatoires concernant les activités du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-Ouest de Montréal (CREESOM) : production de certains documents(définition territoriale, évolution démographique, analyse des licenciements collectifs, etc.) ;
- production d'un document en vue de dégager les orientations et priorités pour la région de Montréal ;
- réalisation des études devant conduire à la mise à jour de « l'option d'aménagement adoptée pour Montréal ». Quatre documents ont été produits, soit: la tendance de l'évolution urbaine, programmes et projets gouvernementaux 1981-1987 ; l'impact du vieillissement de la population montréalaise ; l'emploi et le chômage ; le libre-échange Canada/États-Unis ;
- élaboration du projet de la Maison des régions du Québec à Montréal ;
- début des travaux reliés à l'élaboration du bilan socio-économique de Montréal, 1987.

En outre, la Direction régionale a réalisé un certain nombre d'avis, de commentaires et de mémoires. Parmi les plus importants, il convient de mentionner les suivants :

- conséquence de la fermeture éventuelle de Pétromont ;
- estimation du coût de la recommandation sur le crédit d'impôt aux entreprises ;
- évaluation du devis d'études du Groupe de recherches interdisciplinaires en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ) sur les liens économiques entre Montréal et les régions ;
- avis sur le découpage régional proposé par l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour le bilan scientifique et technique de la région de Montréal.

Activités de concertation

Dans le cadre de ses activités de concertation, la Direction régionale a :

- assuré le suivi des consensus du Sommet économique de la Ville de Montréal tenu en 1986, en collaboration avec plusieurs ministères. L'opération de concertation effectuée conjointement avec la Ville de Montréal a donné lieu à deux mises à jour, dont l'une en juin 1987 et l'autre en janvier 1988 ;
- réalisé un document présentant les orientations et priorités de la région montréalaise, après concertation avec les membres de la Conférence administrative régionale (CAR) et les principaux intervenants du milieu régional ;
- organisé une opération de concertation au niveau sous-ministériel sur les recommandations du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CREEEM) ;
- participé aux réunions du Conseil d'administration du Vieux-Port de Montréal ;
- présidé et assuré le secrétariat du Comité interministériel sur le Vieux-Port de Montréal. Ce comité a déposé son rapport final au ministre responsable de la région de Montréal et à la ministre des Affaires Culturelles au début de 1988 ;
- assumé le leadership de la mise en place de la Société du Centre de conférences internationales de Montréal, en collaboration avec le ministère du Tourisme, le ministère des Relations internationales, le gouvernement fédéral, la Ville de Montréal, les milieux d'affaires et l'industrie touristique montréalaise.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Pendant l'année financière 1987-1988, le Fonds de développement régional a contribué au financement de neuf projets, en accordant des subventions pour un montant de plus de 1,7 M $. Ces projets ont généré des investissements totaux de 15,2 M $. Parmi les projets les plus significatifs, il faut retenir les suivants :

— aménagements et rénovations sur le site du parc récréatif « La Ronde » ;

— création d'un jardin japonais au Jardin Botanique de Montréal ;

— rénovation de trois succursales du YMCA de Montréal ;

— implantation d'une Maison de Commerce à Laval.

De plus, la Société du Centre de conférences internationales de Montréal a reçu l'appui financier de l'Office en vue de réaliser une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un centre de conférences internationales.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le Comité d'approbation de projet du Programme PECEC a accepté, au cours de l'année financière 1987-1988, 60 projets pour lesquels des subventions totalisant 3,9 M $ ont été accordées. Ces subventions ont généré des investissements de plus de 22 M $ et devraient créer 814 emplois permanents au cours des deux prochaines années.

Parmi les 60 projets acceptés, 34 permettent la mise sur pied de nouvelles entreprises et 26 sont des projets d'expansion d'entreprises. Environ 96 % des projets touchent des entreprises manufacturières alors que seulement 4 % du nombre total se retrouvent dans le secteur des services.

Sept de ces projets ont été subventionnés dans le territoire du CREEEM, ce qui permettra la création de 141 emplois permanents dans cette zone fortement affectée par le chômage. De plus, il faut mentionner qu'un des projets permet l'implantation au Québec d'une entreprise de l'Ontario qui se propose d'installer une machinerie de haute technologie, unique en Amérique du Nord. Ce projet créera 60 emplois sur une période de deux ans.

L'OPDQ a également renouvelé, pour une période de trois ans, le soutien financier apporté aux corporations de développement économique et communautaire (CDEC) dans trois quartiers défavorisés de Montréal, soit Pointe-Saint-Charles, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve. Les CDEC ont pour objectif de créer des emplois pour les résidents de ces quartiers où le taux de chômage et d'assistance sociale est très élevé. En 1987-1988, 450 000 $ ont été versés pour assurer le fonctionnement des corporations et 300 000 $ pour le budget du Fonds régional d'investissement qui soutient le démarrage ou l'expansion de petites entreprises.

Laurentides

Au mois de novembre 1987, une rencontre annuelle de concertation (RAC) a été tenue. Il s'agit de la première étape-bilan au lendemain de la Conférence socio-économique régionale d'avril 1986.

L'année a également été marquée par une relance importante du programme PECEC et par une augmentation sensible des contributions du programme FDR à différents projets.

Au chapitre de la connaissance du milieu régional, un bilan socio-économique a été élaboré.

Par ailleurs, une décision importante a été prise au sujet de la nouvelle carte des régions administratives. En effet, le décret du Conseil des ministres de décembre 1987 reconnaît la région Laurentides comme région administrative, comprenant les territoires de huit municipalités régionales de comté et regroupant une population de 325 245 habitants.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a préparé un bilan socio-économique de la région des Laurentides. Ce bilan sera publié au cours de l'année 1988 selon la nouvelle formule des bilans préconisée par l'Office. En ce qui a trait à l'amélioration de la connaissance de l'activité économique régionale, deux dossiers ont retenu particulièrement l'attention :

— la production d'un rapport d'analyse sur la sous-traitance industrielle régionale en collaboration avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, la Corporation de Développement des Laurentides et la Société de gestion et analyse d'informations (SOGAIN) ;

— le financement et le suivi d'une étude d'impact de la fermeture de GM sur les municipalités environnantes en collaboration avec la ville de Boisbriand et l'Institut national de recherche scientifique (INRS).

Activités de concertation

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale s'est réunie à plusieurs reprises et les discussions ont porté principalement sur le dossier de la nouvelle carte des régions, le suivi des engagements de la Conférence socio-économique des Laurentides, la préparation de la rencontre annuelle de concertation et l'identification des priorités dans le cadre du FDR.

Plus spécifiquement, six comités interministériels ont poursuivi leurs efforts pour la concrétisation des engagements pris lors de la Conférence socio-économique d'avril 1986.

Concertation gouvernement-milieu

Dans le cadre des activités de concertation, la Direction régionale a assuré, pour la partie gouvernementale, la réalisation de la rencontre annuelle de concertation régionale. Cela a nécessité la tenue de plusieurs réunions de travail préparatoire entre l'OPDQ et la Corporation de Développement des Laurentides (CDL) et plusieurs rencontres de travail avec les membres de la CAR, l'exécutif du Comité d'administration de la CDL et le ministre responsable de la région.

La Direction régionale a également participé à l'élaboration du plan de développement touristique régional au sein des comités mis en place par l'Association touristique des Laurentides.

Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour favoriser la concertation en région afin de diversifier les activités récréo-touristiques, favoriser l'émergence de projets industriels moteurs et l'évaluation de projets par les intervenants régionaux. Parmi les actions entreprises, mentionnons :

- une rencontre avec l'association régionale des corporations de développement économique (CDE) ;
- une rencontre de concertation avec la Direction des Affaires culturelles et le Conseil régional de la culture ;
- la formation d'un comité mixte formé de membres provenant de l'OPDQ, du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), des Corporations de développement économique (CDE) et d'institutions d'enseignement pour étudier la possibilité d'implantation d'un incubateur régional et l'élaboration d'un plan et devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité ;
- l'animation d'un comité mixte OPDQ - MIC - CDE sur la sous-traitance régionale.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Dans le cadre de la gestion du FDR, l'administration régionale a mis l'emphase au cours de l'année financière 1987-1988 sur la réalisation de projets issus de la Conférence socio-économique régionale d'avril 1986, sur la poursuite de projets de développement principalement dans le secteur récréo-touristique et sur la réduction des disparités régionales dans le secteur des équipements socio-culturels et de loisirs.

Au total, l'apport du FDR aura permis la concrétisation de quatorze projets dont cinq découlent des engagements de la Conférence socio-économique régionale. L'ensemble de ces projets a nécessité des investissements de l'OPDQ, pour l'année 1987-1988, s'élevant à plus de 700 000 $.

Parmi les interventions de l'Office dans le suivi des engagements de la Conférence socio-économique, mentionnons l'amélioration du parc immobilier au Parc du Domaine Vert à Mirabel et l'accroissement de la capacité d'accueil au Camping de Laurel.

Par ailleurs, l'aide financière de l'OPDQ a permis de réduire les disparités régionales en matière d'équipements socio-culturels par l'agrandissement de différents centres socio-culturels.

De plus, l'Office a contribué au financement de différents équipements de loisirs sportifs à Saint-Jérôme pour un montant de 287 595 $.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Dans le cadre de la gestion du programme PECEC, l'OPDQ a étudié quelque 50 projets.

Des subventions de l'ordre de 1,1 M $ ont été accordées à 23 promoteurs afin de permettre la réalisation de différents projets de démarrage ou d'expansion d'entreprises. Ces subventions ont généré des investissements d'environ 7,3 M $.

Ces interventions financières de l'Office ont permis le démarrage de dix nouvelles entreprises ainsi que la concrétisation de quinze projets d'expansion. Parmi les projets d'entreprises, sept provenaient de jeunes entrepreneurs. Les prévisions d'emplois permanents créés s'élèvent à 271 et tout porte à croire que ces prévisions seront dépassées.

Ainsi, le taux de participation du PECEC, par rapport aux investissements totaux générés, est de l'ordre de 15 % et le coût unitaire à l'emploi est de 4 059 $.

L'industrie manufacturière a bénéficié de plus de 80 % des subventions accordées avec une concentration dans l'industrie du bois et du meuble de bureau (six projets pour 159 000 $) et dans l'industrie du transport et du matériel de transport (deux projets pour 129 000 $).

Par exemple, dans l'industrie de la machinerie et de l'équipement, le PECEC a accordé à l'entreprise Multi-Meg électronique ltée de Boisbriand une subvention de 70 000 $ pour la commercialisation dans les scieries d'un procédé de sélection et de contrôle des billes de bois assisté par ordinateur (F.A.O.). Ce coup de pouce financier a généré des investissements de 1,8 M $ et a suscité la création de 56 emplois permanents.

Par ailleurs, le PECEC est intervenu pour appuyer financièrement l'expansion de l'entreprise Permafib inc. de Sainte-Thérèse dans la fabrication de balcons moulés en fibre de verre avec une subvention de 70 000 $. Dix-sept emplois permanents sont prévus.

Lanaudière

L'année 1987-1988 a été pour la région de Lanaudière, à l'instar d'autres régions du Québec, l'année de la reconnaissance définitive de ses limites territoriales. En effet, le 22 décembre 1987, l'adoption du décret gouvernemental concernant la révision des limites des régions administratives du Québec confirmait que la MRC des Moulins fait dorénavant partie de la région de Lanaudière. Celle-ci est maintenant constituée de six MRC et regroupe près de 280 000 personnes.

La Direction régionale de l'OPDQ a poursuivi, pour sa troisième année de présence en région, la consolidation de ses activités de connaissance du milieu régional, de concertation avec divers organismes du milieu et de gestion de ses programmes.

Enfin, en mars 1988, le ministre responsable de l'OPDQ donnait son accord pour l'organisation et la tenue d'une conférence socio-économique devant se dérouler en 1989.

Connaissance du milieu régional

Au chapitre de la connaissance du milieu régional, la région de Lanaudière a réalisé la première version du bilan socio-économique régional, laquelle a été déposée en fin d'année. Ce document qui sera publié en 1988-1989 rend compte du développement économique récent de la région de Lanaudière et situe celle-ci par rapport aux autres régions administratives de la grande région de Montréal.

Par ailleurs, certaines activités ayant débuté l'an dernier et qui se sont poursuivies en 1987-1988 ont permis l'amélioration des connaissances de la région. Il s'agit en l'occurrence :

— de l'étude sur la tourbière Lanoraie ;

— du bilan de l'activité scientifique et technologique ;

— du plan de développement touristique.

Enfin, il faut noter la participation de la Direction régionale aux audiences du MLCP portant sur la révision des réserves fauniques et à la production de différents avis tels que :

— avis sur l'évaluation de l'impact de l'option préférable d'aménagement de la région de Montréal ;

— avis sur la proposition d'étude de l'INRS-Urbanisation sur le libre-échange.

Activités de concertation

Compte tenu d'une présence réduite des ministères dans la région, la Direction régionale de l'OPDQ a continué de servir en quelque sorte de « guichet unique » entre certains ministères et leur clientèle.

La concertation gouvernement-milieu a principalement été caractérisée par :

— l'accroissement des activités formelles entre la Direction régionale et le Sommet économique permanent de Lanaudière (SEPL) soit : la participation aux assemblées du Conseil d'administration et l'élaboration conjointe de la programmation du Fonds de développement régional pour l'exercice 1988-1989 ;

— la coordination et le secrétariat du comité mixte gouvernement-milieu, ce qui a permis de déboucher sur la réalisation de l'étude pour la mise en valeur de la tourbière Lanoraie ;

— la participation active de la Direction régionale aux comités du milieu chargés de la réalisation du bilan des activités scientifiques et technologiques et du plan de développement touristique.

Enfin, le soutien financier accordé par l'Office au SEPL s'élève en 1987-1988 à 400 000 $. De ce montant, une somme de 126 637 $ a été accordée au SEPL dans le cadre du Fonds d'intervention régionale pour la réalisation de 12 projets.

En ce qui concerne la coordination interministérielle, la Direction régionale a participé, comme l'an dernier, aux activités de la Conférence administrative régionale Laurentides — Lanaudière où il a été principalement question du suivi de la Conférence socio-économique des Laurentides. Cependant, en prévision de la prochaine Conférence socio-économique régionale prévue pour 1989 dans la région de Lanaudière, une coordination interministérielle suivie devra être établie. Ainsi, il a été décidé de mettre en place une conférence administrative régionale « ad hoc » pour la région de Lanaudière.

Gestion régionale des programmes [1]

Fonds de développement régional

Au cours de l'année 1987-1988, quatre nouveaux projets ont été acceptés dans le cadre du FDR alors que deux projets ayant débuté l'an dernier ont été finalisés en cours d'année. Au total, plus de 600 000 $ ont été versés dans le cadre de ces projets. Fait à noter, les nouveaux projets acceptés en cours d'année nécessiteront des engagements financiers de plus de 900 000 $ au cours du prochain exercice.

1 Compte tenu que la MRC des Moulins n'a été officiellement rattachée à la région de Lanaudière qu'en décembre 1987, les projets financés par le FDR et le PECEC ont été comptabilisés dans la région des Laurentides.

Les principaux projets en 1987-1988 sont :

— l'amphithétre extérieur de Lanaudière ;

— la construction d'un centre de services communautaires et culturels à Repentigny ;

— l'étude pour la mise en valeur de la tourbière Lanoraie.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Pour la région de Lanaudière, le Comité d'approbation de projets a accepté des demandes de subvention pour 23 nouveaux projets. Les subventions totales ont atteint près de 1,13 M $ et le nombre d'emplois prévus est de 250. Ces projets ont nécessité des investissements totaux de plus de 9,2 M $ excluant les subventions PECEC.

Plusieurs secteurs d'activités ont été touchés par le PECEC, notamment ceux de l'industrie du bois, du meuble, des produits métalliques et de l'alimentation.

À titre d'exemple :

— mise en conserve de légumes en jarres par J.A. Ferland de Berthierville ;

— fabrication d'antennes électroniques par Super vision 2000 inc. à Rawdon ;

— modernisation de la scierie Lachance et Saint-Georges à Sainte-Émilie-de-l'Énergie.

Montérégie

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a collaboré en 1987-1988 à l'élaboration d'un plan touristique sous l'égide de l'Association touristique de la Montérégie. Ce plan est maintenant complété et a fait l'objet d'une large diffusion ; il comprend, entre autres, une série de critères d'intervention par sous-région.

Par ailleurs, une recherche est présentement en cours en vue de la rédaction du bilan socio-économique de la région. Plusieurs tableaux-synthèse ont déjà été préparés. Une attention particulière sera apportée aux secteurs de l'agro-alimentaire, de la recherche et du développement industriel.

Activités de concertation

La région de la Montérégie a tenu en mai 1987 son premier Sommet socio-économique. La Direction régionale y a assumé la responsabilité des éléments de contenu. Ses différents mandats ont consisté à :

— collaborer à la rédaction du cahier du Sommet à partir des projets retenus lors du Forum ;

— préparer le texte de l'entente-cadre de développement entre le gouvernement et la région, en collaboration avec chacun des ministères et les promoteurs concernés.

Un nouvel organisme de concertation régionale a été constitué en Montérégie, lors du Sommet de la région. Il s'agit de la Société montérégienne de développement (SMD) qui est désormais mandatée pour promouvoir les intérêts des différents intervenants du milieu régional. Un processus de collaboration a été établi entre la Direction régionale et la SMD, et il a été inséré dans le texte de l'entente-cadre sur le Sommet.

La Direction régionale a profité de la Conférence administrative régionale, qu'elle préside, pour coordonner l'action gouvernementale dans la préparation et le suivi du Sommet.

Enfin, l'OPDQ-Montérégie a poursuivi sa participation à la mise en oeuvre de la Bourse de sous-traitance industrielle.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année 1987-1988, 24 projets ont été financés par le biais du Fonds de développement régional pour un montant de 2,9 M $. Dix de ces projets sont issus du Sommet socio-économique régional. Les principaux secteurs socio-économiques qui ont fait l'objet de subventions sont ceux de la culture, de la santé et du tourisme récréatif.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Direction régionale a financé, dans le cadre du PECEC, 21 projets pour un montant de 1,07 M $. Leur réalisation devrait créer 205 emplois permanents. La contribution financière de l'OPDQ représente en moyenne 14,9 % du coût d'un projet et les investissements totaux générés atteignent 7,1 M $.

Outaouais

Les activités de la région de l'Outaouais ont été orientées vers la réalisation des objectifs suivants :

— renforcer les structures de soutien aux activités économiques liées au transport, aux infrastructures de développement, à la formation, à la recherche et au développement ;

— encourager l'entrepreneurship ;

— accorder un soutien spécifique aux secteurs à haut potentiel de la région ;

— favoriser l'intégration des régions d'appartenance et renforcer la cohésion de la région ;
— rapatrier les clientèles québécoises qui consomment en Ontario ;
— valoriser la position de la région en matière de relations internationales.

Connaissance du milieu régional

La direction a complété un bilan socio-économique régional dont la publication est prévue en 1988. Ce document traite de l'ensemble des activités socio-économiques de l'Outaouais.

La Direction a participé à plusieurs comités d'études, dont ceux du Plan de développement touristique de la région, du Train touristique Hull/Wakefield et du corridor nautique de la rivière des Outaouais.

Enfin, la Direction a collaboré, avec l'Université de Québec à Hull, à l'organisation du volet régional du Colloque sur le financement du développement régional.

Activités de concertation

L'année a été marquée par la tenue de la rencontre annuelle de concertation. Cette rencontre a réuni les membres de la Conférence administrative régionale, le Secrétariat régional à la concertation (SRCO) et la députation régionale. Cet événement a permis de faire le point sur les projets présentés au Sommet et d'échanger des informations liées aux nouvelles politiques et programmes des ministères. Le SRCO a également présenté ses recommandations sur les projets à inscrire dans la programmation du Fonds de développement régional et dans l'enveloppe budgétaire réservée à l'exécution d'études nécessaires à la mise au point de divers projets.

Pour la première fois en 1987-1988, la programmation régionale du Fonds de développement a été préparée conjointement par le SRCO et l'OPDQ. Cette collaboration a porté sur la cueillette de projets et l'identification des critères de sélection. Le SRCO a par la suite formulé des recommandations pour la préparation de la programmation régionale.

Dans le cadre de la préparation de la biennale qui aura lieu au début de 1989, une première rencontre de zone a eu lieu dans la MRC de Pontiac. Réunissant près de 40 participants, elle a été l'occasion pour plusieurs promoteurs de présenter leurs projets. Il a d'ailleurs été question, à cette occasion, d'enclencher le processus devant mener à la signature éventuelle d'un contrat, entre le gouvernement et la MRC de Pontiac, portant sur la réalisation de projets de développement économique.

En ce qui concerne la coordination interministérielle, l'action de la Direction a porté principalement sur les travaux de la Conférence administrative régionale, qui a tenu des réunions au cours de l'année pour discuter notamment de la préparation de la Rencontre annuelle de concertation et de la biennale. Certaines rencontres « ad hoc » ont également eu lieu portant notamment sur le projet du Parc du Rocher Fendu à Grand-Calumet, dans la MRC de Pontiac et du plan d'aménagement de la capitale préparé par la Commission de la capitale nationale (CCN).

Dans ce dernier dossier, la Direction a contribué à la production de l'avis gouvernemental québécois sur l'utilisation des terrains fédéraux. Elle a aussi participé aux consultations menées par la CCN sur l'aménagement du Parc de la Gatineau, du secteur des Îles et du Ruisseau de la Brasserie. Par la suite, la Direction a tenu une rencontre avec certains ministères et municipalités de la région afin d'évaluer l'opportunité de développer une position commune des organismes québécois face aux projets de la CCN.

Enfin, un sous-comité a été formé avec mandat d'étudier le renouvellement des rôles, mandats et fonctions de la Conférence administrative, en regard du nouveau contexte de développement régional et des activités de concertation.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année 1987-1988, dix projets ont été financés dans le cadre du Fonds de développement régional. Les subventions accordées pour ces projets totalisent 900 000 $ et ont suscité des investissements évalués à près de 4 M $. Les projets sont principalement concentrés dans les secteurs industriels, touristiques, communautaires et culturels.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Les subventions accordées en 1987-1988 dans le cadre du programme PECEC totalisent 500 000 $. Les projets acceptés sont au nombre de six. Les principaux secteurs d'intervention sont la transformation, les services et la haute-technologie. Le nombre de nouveaux emplois prévus est de 68, soit 61 permanents et 7 à temps partiel. Enfin, les investissements générés par ces interventions sont évalués à près de 3 M $.

Abitibi-Témiscamingue

Les activités de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue ont surtout été marquées par la tenue du Sommet socio-économique régional et la signature d'une entente-cadre entre le gouvernement du Québec et la région.

Connaissance du milieu régional

La préparation de l'entente-cadre de l'Abitibi-Témiscamingue a amené la Direction régionale à travailler à la problématique et aux orientations régionales pour chacun des secteurs de l'activité socio-économique régionale. La Direction a également fait partie de divers comités d'études concernant le suivi du Sommet, notamment dans le cadre d'une étude de faisabilité relative à un projet dans le domaine du tourisme d'aventure. Enfin, la Direction régionale a participé à la réalisation d'une évaluation du Sommet régional en réalisant une enquête auprès des intervenants régionaux concernés par cette opération.

Activités de concertation

À la suite du Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue tenu en avril 1987, la Direction régionale a adapté ses interventions en fonction des nouveaux mécanismes de concertation régionale.

Concertation gouvernement — région

La Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue a collaboré étroitement à la réalisation de l'entente-cadre de développement gouvernement - région. Cette entente a été la première du genre à être signée au Québec. Elle consigne les engagements du milieu régional et du gouvernement pris lors du Sommet régional, et établit les modalités de gestion du suivi du Sommet. Pour remplir cette dernière fonction, l'entente prévoit la formation d'un Comité de gestion. Ce Comité est composé de représentants de la Direction régionale de l'OPDQ et du Conseil régional de développement.

Coordination interministérielle

Les membres de la Conférence administratrive régionale (CAR) se sont réunis à cinq reprises en 1987 et ont tenu trois séances de travail portant sur la coordination des projets du Sommet socio-économique. Les principaux thèmes discutés par la CAR font ressortir les préoccupations majeures des agents de développement de la région, soit :

- le Sommet socio-économique régional ;
- le plan de relance de l'économie de la Ville de Senneterre ;
- la nouvelle politique forestière ;
- la coordination des opérations gouvernementales dans le Nord-du-Québec ;
- la problématique du transport en région.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

L'OPDQ, par le biais du Fonds de développement régional, a accepté 27 projets pour un montant global de 2,6 M $. Ces projets entraîneront des investissements de 3,6 M $ qui viennent s'ajouter aux subventions du FDR.

Parmi les projets subventionnés par le FDR, il convient de mentionner l'implantation de l'Unité de recherche et de développement forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue, l'étude sur le tourisme d'aventure en région et la restauration d'un parc à résidus miniers.

Une intervention financière importante a également été consentie par l'OPDQ dans la consolidation des deux centres de ski de la région afin de leur permettre d'effectuer le rattrapage nécessaire à leur fonctionnement.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le Comité d'approbation de projets du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) a accepté 21 projets pour un montant global de 0,8 M $. Ces projets entraîneront des investissements de l'ordre de 5,8 M $ et devraient générer la création de 158 emplois permanents.

Parmi ces 21 projets, 10 se rapportent à l'industrie manufacturière, alors que 11 prévoient dispenser différents services.

Parmi les projets subventionnés, mentionnons :

- Les Industries Béroma inc. (manufacturiers d'équipements miniers et forestiers) à Val d'Or ;
- Les Équipements Canrobec ltée (manufacturiers d'équipements forestiers) à Amos ;
- Polytech enr. (manufacturiers de portes en polycarbonate) à Rouyn-Noranda ;
- Géo-Lab (laboratoire d'analyses minérales)à La Sarre ;
- Traitement et récupération Contrex ltée (recyclage de déchets domestiques) à Saint-Félix-de-Dalquier.

Côte-Nord

Au cours de l'année 1987-1988, les activités de la Direction régionale ont principalement été axées sur la préparation de la Conférence socio-économique de la Côte-Nord prévue au cours de la prochaine année. La Direction régionale assume dans cette démarche la responsabilité des éléments de contenu de la Conférence. Ainsi, plusieurs rencontres se sont déroulées autant avec nos partenaires gouvernementaux qu'avec les différents intervenants du milieu.

D'autre part, en ce qui a trait aux projets de développement, le bureau régional assure la gestion des deux programmes de l'OPDQ, soit le Fonds de développement régional (FDR) et le Programme expérimental de création d'emplois communautaires

(PECEC). Signalons à ce chapitre la performance du programme PECEC qui fut particulièrement actif en 1987-1988 sur la Côte-Nord.

Connaissance du milieu régional

L'amélioration des connaissances régionales s'est traduite de diverses façons durant la dernière année. Parmi les plus significatives, mentionnons les éléments suivants :

- dans le cadre de la Conférence socio-économique régionale, la Direction a préparé six documents décrivant l'état de la situation dans autant de zones régionales. Ces documents établissaient le profil socio-économique qui a servi de base de réflexion lors des discussions aux colloques de zone. Dans la même veine, la Direction régionale a coordonné la préparation du contenu des documents qui décrivent les états de situation dans divers secteurs de l'économie et qui serviront de références à l'organisation des différentes tables sectorielles. Le contenu de ces documents provient des divers ministères et organismes gouvernementaux concernés par la Conférence ;
- la Conférence administrative régionale a mis sur pied le comité du Regroupement pour le développement des services universitaires sur la Côte-Nord. Ce comité a demandé au Conseil de la science et de la technologie de réaliser, comme il l'avait fait pour les autres régions du Québec, un bilan de l'activité scientifique et technologique de la région. Ce bilan a été publié en juin 1987. La Direction régionale a été associée au comité directeur dans la réalisation du bilan ;
- sur le plan touristique, la participation de la Direction régionale s'est manifestée notamment dans les projets suivants: plan de développement touristique de Manicouagan, amorce de celui de la région touristique de Duplessis, couloir récréotouristique Sept-Îles — Natashquan, développement de l'Archipel de Sept-Îles, lien inter-rives Minganie — Ile d'Anticosti — Gaspésie ;
- la Direction régionale a également siégé à la « Table de concertation régionale sur la restructuration municipale de la Basse-Côte-Nord ». Le projet vise à constituer huit ou neuf municipalités à partir des 15 localités existantes.

Activités de concertation

Coordination interministérielle

Au cours de la dernière année, la Conférence administrative régionale (CAR) s'est réunie à quelques reprises, particulièrement pour discuter des différents aspects de la tenue de la Conférence socio-économique régionale. Parmi les autres sujets d'intérêt régional, on peut noter entre autres : la problématique environnementale en Basse-Côte-Nord, les projets hydro-électriques des rivières Sainte-Catherine et Manicouagan et la reconversion de la base militaire de Moisie.

La première réunion tenue en 1987-1988 a de plus permis de définir certaines balises quant au fonctionnement et au rôle de la CAR de la Côte-Nord.

Concertation gouvernement-milieu

La concertation gouvernement-milieu s'est particulièrement concrétisée avec la préparation de la Conférence socio-économique régionale. En plus de la responsabilité du contenu, la Direction régionale a offert les services de ses professionnels afin de permettre aux promoteurs d'améliorer la présentation des projets déposés aux colloques de zone. Cette étape a donné lieu au dépôt de quelque 427 projets en plus de mobiliser l'ensemble des agents de développement en région. La Direction régionale assume également la responsabilité du secrétariat du Comité d'orientation et du Comité de gestion de la Conférence. Enfin, cette concertation s'est manifestée par la participation de la Direction aux réunions de trois comités de gestion de projets du FDR.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours du dernier exercice financier, le Fonds de développement régional a financé 12 projets totalisant des subventions de quelque 0,7 M $. Ces projets ont généré des investissements totaux de plus de 3,2 M $ dans la région.

Parmi les projets les plus significatifs, notons la poursuite de l'implication de l'OPDQ dans le Fonds d'exploration minière pour la région de Fermont. Le projet visait l'amélioration des connaissances géologiques de ce territoire ; il visait aussi à susciter l'intérêt d'explorateurs miniers.

Par ailleurs, l'OPDQ a participé à la mise sur pied d'un réseau de radios communautaires en Moyenne et Basse-Côte-Nord. Pour des localités isolées géographiquement, ces infrastructures constituent un véritable outil de développement régional.

Enfin, l'intervention de l'OPDQ a permis la réalisation d'activités et d'infrastructures récréatives et sportives.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Du côté du programme PECEC, 35 projets ont été approuvés pour un montant total de 1,8 M $. Ces projets ont suscité de la part de l'entreprise nord-côtière des investissements de plus de 10 M $.

Les interventions du PECEC devraient créer 203 emplois permanents dans divers secteurs d'activités tels que les usines reliées au secteur forestier, les ateliers d'usinage, les manufactures de textile, la télécommunication et divers services commerciaux.

Nord-du-Québec

La Direction régionale Nord-du-Québec de l'OPDQ fournit des services à la plus vaste région du Québec. Ces services sont dispensés dans un contexte particulier car les clientèles, dispersées sur un vaste territoire, se sont données des administrations régionales responsables de la gestion de multiples services de base.

Cette Direction régionale assume la responsabilité de la coordination des dossiers amérindiens et inuit auprès du Secrétariat aux Affaires autochtones. Ce rôle d'agent de liaison entre les clientèles autochtones et les services de l'OPDQ vise à fournir les conditions les plus favorables possibles au développement économique de ces populations dans plusieurs régions du Québec.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a participé cette année à plusieurs études et recherches concernant diverses facettes du développement nordique. C'est ainsi que furent publiées deux recherches réalisées par des centres universitaires subventionnés par l'OPDQ il y a quelques années, soit :

— La planification et le développement des villes minières du Canada (Université McGill) ;

— La flore du Québec nordique (édition manuscrite) par le Centre d'études nordiques de l'Université Laval.

Par ailleurs, la Direction régionale s'est associée au ministère du Tourisme pour assurer le suivi des travaux du plan de développement touristique de la région Kativik, ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la relance d'activités touristiques et de services au relais du km 257 de la route Matagami/Lg-2 (en collaboration avec le Conseil de bande Némiscau).

Activités de concertation

Concertation interministérielle

Cette concertation s'est faite sur deux plans: d'une part, par l'intermédiaire de la table des coordonnateurs du Secrétariat des Affaires autochtones pour la discussion de dossiers ayant des incidences directes sur ces clientèles ; d'autre part, et ce sur une base ponctuelle, avec les ministères les plus directement concernés par les projets soumis à l'un ou l'autre des deux programmes de l'OPDQ tout au long de l'année.

En 1987-1988, la Direction régionale a aussi participé aux travaux de plusieurs comités interministériels dont un comité de coordination de projet fédéral/provincial ainsi qu'à un comité de développement de l'entreprise issu de l'Entente de concertation Canada/Québec sur le développement économique des autochtones.

La Direction régionale a maintenu des liens étroits avec certains organismes représentatifs des intérêts des clientèles concernées, soit le CRD Kativik, la Société Makivik, l'Administration régionale Crie et la Société de développement des autochtones de la Baie James (SODAB), la Société de développement des Naskapis. Ces divers organismes sont autant d'intermédiaires qui permettent de dégager des orientations et des projets susceptibles d'appuyer les initiatives de promoteurs locaux.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Deux projets ont fait l'objet d'offres de subvention en cours d'année, soit :

— l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec : 227 600 $ pour la réalisation d'abris temporaires de chasse et de pêche ;

— le Conseil de bande des Montagnais de Schefferville: 17 300 $ pour la construction de camps de chasse.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Les activités de la direction régionale, dans le cadre du PECEC, ont été beaucoup plus significatives en 1987-1988. C'est ainsi qu'en 1987-1988, sept dossiers d'entreprises ont fait l'objet d'offres de subvention de l'ordre de 300 000 $ au total, et ce dans des domaines d'activités fort divers, tels: une boulangerie à Chisasibi, une épicerie et une quincaillerie à Waskaganish, un comptoir de vente de produits de la faune locale à Kuujjuaq, ainsi qu'une coopérative d'alimentation à Umiujaq.

En conclusion, les activités de la Direction régionale ont été axées, en 1987-1988, plus ouvertement sur le soutien à des projets d'entreprises. Des efforts ont été consentis pour sensibiliser les organismes représentatifs des intérêts cris et inuit aux avantages de participer à l'organisation d'une Conférence socio-économique spécifique à la région Nord-du-Québec.

La consultation sur le découpage régional amorcée en fin d'exercice permettra de mieux stimuler les divers intervenants régionaux, tant autochtones qu'allochtones, à travailler ensemble à l'atteinte d'objectifs de développement sinon communs, du moins compatibles dans cette immense région.

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ

Siège social
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
488, rue Hôtel-de-Ville, 2e étage
C.P. 1360,
Chandler (Québec)
G0C 1K0
(418) 689-2019

Bas-Saint-Laurent
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
(418) 722-3566

Saguenay — Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey, 2e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
(418) 547-5789

Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-4957

Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 4e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
(819) 379-6617

Estrie
740, rue Galt Ouest
Bureau 304
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
(819) 565-8155

Montréal
440, boul. René-Lévesque Ouest
8e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1V7
(514) 873-5845

Laurentides
85, rue De Martigny Ouest, 2e étage
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8
(514) 432-3880

Montérégie
201, Place Charles-Lemoyne
Édifice Montval, 2e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
(514) 873-7851

Lanaudière
138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec)
J6E 5G3
(514) 759-0195

Outaouais
170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
Hull (Québec)
J8X 4C2
(819) 770-4512

Abitibi-Témiscamingue
180, boulevard Rideau, r.c. 03
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
(819) 762-3561

Côte-Nord
625, boulevard Laflèche
Bureau 352
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
(418) 589-4345

456, avenue Arnaud
Bureau 1.05
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
(418) 962-5351

Nord-du-Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en novembre 1988
sur les presses de l'imprimerie
Héon & Nadeau ltée

Office de planification et
de developpement du Quebec